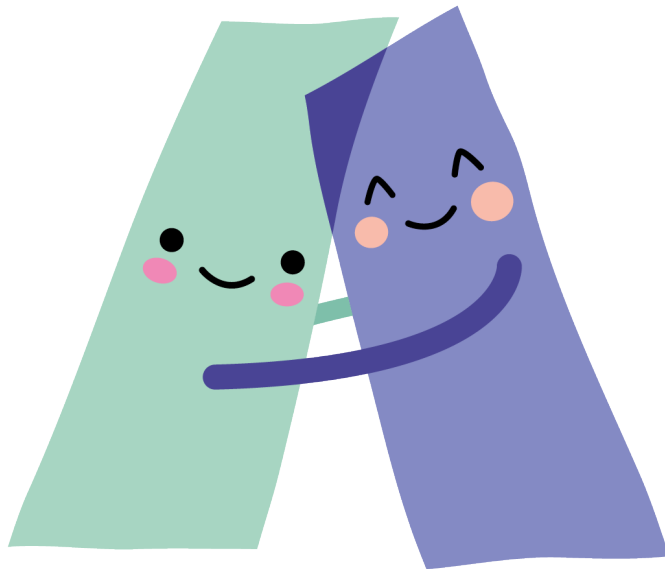


VADEMECUM

Cadre organisationnel



ALPHA zesumme
wuessen

Dernière mise à jour : 13.02.2026

Table des matières

Instructions d'utilisation de ce document	4
Contexte et informations générales	5
Objectifs de la réforme	5
Description de la réforme	8
Progression de l'implémentation.....	10
Dispositions légales	11
Acteurs impliqués	16
Acteurs au niveau national	16
Acteurs au niveau régional	16
Acteurs au niveau local.....	17
Parents.....	17
Mise en œuvre de la réforme dans les différents cycles	18
Principes généraux d'organisation	18
Cycle 1.....	19
Cycle 2.....	28
Cycle 3.....	43
Cycle 4.....	46
Mise en œuvre de la réforme dans les directions de région	51
Préparation des structures d'accompagnement	52
Simulations de l'organisation scolaire à moyen terme.....	52
Promotion des formations et du matériel didactique au niveau local.....	53
Organisation scolaire	55
Continuité des équipes pédagogiques.....	55
Règlement d'occupation des postes.....	55
Mixité des élèves alphabétisés en français et en allemand.....	55
Fonctionnement des groupes de langues et des classes.....	56
Cas de figure d'organisations scolaires.....	58
Proximité des salles de classe et gestion des espaces.....	58
Taille des groupes de langues et organisation des classes	59
Organisation des horaires.....	59
Classes de cycle.....	63
Allongements de cycle	63
Cours d'accueil et élèves nouvellement arrivés	63
Réorganisation des classes lors du passage au cycle subséquent	64

Infrastructures	65
Besoins en espaces liés à la réforme	65
Évaluation des besoins	65
Échange avec les communes	66
Exemples de simulations d'organisation	66
Budget.....	67
Formations, développement professionnel et information	68
Formations pour le personnel enseignant.....	68
Concertation au sein des écoles	69
Accompagnement par les I-DS.....	69
Journées nationales « ALPHA – zesumme wuessen »	69
Ressource centrale : le site alpha.script.lu	69
Glossaire	71
Annexes	73
Annexe 1 – Questionnaire en vue de l'orientation vers la langue d'alphabétisation.....	73
.....	Error! Bookmark not defined.
Annexe 2 – Liste de critères pour le choix de la langue d'alphabétisation.....	75
Annexe 3 – Décision d'orientation.....	76

Instructions d'utilisation de ce document

Ce vadémécum qui s'adresse prioritairement aux directions de l'enseignement fondamental, aux comités d'école, au personnel enseignant ainsi qu'aux autorités communales sert de référence pratique pour la mise en œuvre de la réforme « ALPHA - zesumme wuessen ».

Il fournit des informations essentielles sur les objectifs, les démarches, la progression et les ressources nécessaires pour assurer une mise en place harmonieuse de cette réforme dans toutes les écoles fondamentales luxembourgeoises.

Ce document peut être consulté de différentes manières :

- Lecture intégrale : Pour une compréhension globale de la réforme et un aperçu de la structure et des éléments du guide.
- Recherche thématique : Via la table des matières pour accéder directement au chapitre souhaité (Ctrl + clic gauche).

Ce document est évolutif – certaines rubriques seront étoffées dans les prochaines éditions.

Des documents, des informations complémentaires, des témoignages, des vidéos tournées en classe des écoles pilotes, ainsi que des réactions dans la presse et d'autres actualités sont disponibles sur le site de référence : <https://alpha.script.lu>.

Contexte et informations générales

Objectifs de la réforme

Dans le contexte de la réforme, il est essentiel de rappeler ce que recouvre le terme alphabétisation.

L'UNESCO en propose une définition contemporaine, qui dépasse la seule acquisition technique de la lecture et de l'écriture :

« L'alphabétisation se comprend maintenant comme un moyen d'identification, de compréhension, d'interprétation, de création et de communication dans un monde de plus en plus numérique, textuel, riche en informations et en évolution rapide. L'alphabétisation est un continuum d'apprentissage et de maîtrise de la lecture, de l'écriture et de l'utilisation des nombres tout au long de la vie. Elle fait partie d'un ensemble plus large de compétences incluant les compétences numériques, l'éducation aux médias, au développement durable, à la citoyenneté mondiale, ainsi que les compétences spécifiques de l'emploi. » [UNESCO, Understanding Literacy](#) (17 avril 2025)

Dans cette perspective, l'alphabétisation dans une langue comprise par l'enfant constitue une base fondamentale pour l'apprentissage futur, l'intégration sociale et la réussite scolaire. Elle ne se limite pas à un simple apprentissage de code, mais engage la construction de compétences complexes, transférables et évolutives.

Au Luxembourg, cette conception large et dynamique de l'alphabétisation prend une signification particulière : dans un contexte marqué par une grande diversité linguistique et culturelle, il est indispensable d'adapter les premières étapes de la scolarité à la réalité linguistique des enfants.

Depuis plusieurs décennies – de l'étude [MAGRIP \(1968\)](#) aux enquêtes PISA, aux épreuves standardisées ([ÉpStan](#)) et aux [rapports nationaux sur l'éducation](#) triennaux élaborés par l'Université du Luxembourg en collaboration avec le SCRIPT – de nombreux travaux nationaux et internationaux ont montré que le système scolaire luxembourgeois, bien qu'efficace en moyenne, tend à reproduire les inégalités sociales et linguistiques dès les premières années de scolarité.

L'entrée dans la lecture, l'écriture et le raisonnement mathématique constitue un moment décisif : pour nombre d'élèves, l'apprentissage dans une langue d'alphabétisation éloignée de leur répertoire linguistique représente un frein structurel à leur réussite et à leur confiance en eux.

En 2025, près de [70 % des élèves](#) de l'enseignement fondamental ne parlent ni le luxembourgeois ni l'allemand comme langue principale à la maison. Dans ce contexte, une alphabétisation uniforme en allemand ne reflète plus les réalités linguistiques et sociales du pays.

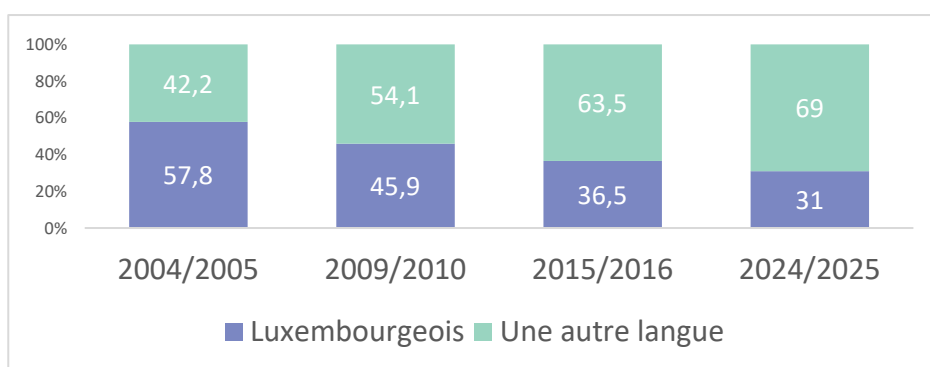


Figure 1 : La première langue parlée au domicile des élèves de l'enseignement fondamental (2025) : SCRIPT

Les données issues des ÉpStan confirment ces constats : les élèves dont la langue d’alphabétisation est éloignée de la langue familiale, notamment ceux parlant portugais à la maison, présentent un écart de performance considérable en lecture et en mathématiques par rapport à leurs pairs germanophones ou luxembourgo-phones. Ces différences, observées dès le cycle 2, se répercutent sur la suite du parcours scolaire : seuls 14 % des élèves lusophones accèdent à l’enseignement secondaire classique, contre 38 % des élèves parlant luxembourgeois à la maison.

Une réforme pour un départ plus équitable

Face à ces constats, la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » ([vidéo explicative](#)) vise à garantir à chaque enfant un départ scolaire plus adapté à son profil linguistique, en introduisant la possibilité d’apprendre à lire, à écrire et à calculer dans une langue comprise – l’allemand ou le français – choisie par les parents au terme du cycle 1, sur recommandation de l’équipe pédagogique.

Cette approche poursuit un double objectif :

- assurer plus d’équité dès le début du parcours scolaire en adaptant la langue d’alphabétisation aux compétences langagières réelles de l’élève ;
- renforcer la réussite et la motivation des élèves, en leur permettant d’apprendre dans une langue familière qu’ils comprennent et utilisent dans leur environnement proche.

La réforme vise ainsi à réduire les allongements de cycle souvent liés à des difficultés linguistiques précoces, tout en renforçant l’estime de soi et la motivation des élèves afin de soutenir leur réussite durable.

Une école qui associe les familles et valorise le plurilinguisme

Apprendre à lire et à écrire dans une langue que les parents parlent ou comprennent favorise leur implication active dans le parcours scolaire de leurs enfants, puisque les familles peuvent ainsi accompagner les apprentissages dans une langue qu’elles maîtrisent. La réforme renforce dès lors le lien école–famille et assure une continuité éducative entre le foyer et la classe.

Elle valorise par ailleurs le plurilinguisme comme une richesse et non comme un obstacle, en permettant à tous les élèves – quelle que soit leur voie d’alphabétisation – d’évoluer ensemble dans les autres domaines de développement et d’apprentissage. Dans ce cadre, le luxembourgeois joue un rôle central : langue commune de communication et d’intégration, il favorise la cohésion des groupes-classes et constitue un levier d’accès progressif aux deux autres langues nationales.

Le luxembourgeois au centre du vivre-ensemble

Langue véhiculaire de la vie scolaire, le luxembourgeois soutient la transmission des consignes, les interactions de groupe et les échanges spontanés dans la vie scolaire et dans tous les autres domaines de développement et d’apprentissage. Il garantit une participation autonome et équitable de tous les élèves, quels que soient leur répertoire initial et leur parcours.

Le luxembourgeois contribue au développement d’une conscience linguistique et favorise les transferts vers les autres langues d’apprentissage. Son enseignement s’étend du cycle 1 au cycle 4 et participe pleinement à la construction d’une identité plurilingue, ouverte et inclusive.

Au-delà de son rôle fonctionnel, le luxembourgeois est une langue porteuse de culture et de mémoire collective : les élèves découvrent, tout au long de leur parcours scolaire, des contes, chansons, récits et œuvres de littérature de jeunesse qui nourrissent le sentiment d’appartenance à la société luxembourgeoise et renforcent la fierté linguistique.

Des groupes linguistiques différenciés, dans une école commune

À partir du cycle 2, les élèves rejoignent leur groupe ALPHA selon la langue d’alphabétisation choisie :

- les groupes ALPHA DE pour l’alphabétisation en allemand ;
- les groupes ALPHA FR pour l’alphabétisation en français.

L’enseignement des mathématiques s’aligne sur la langue d’alphabétisation tout en préservant une large souplesse organisationnelle.

- Les mathématiques peuvent être enseignées soit dans les groupes ALPHA, soit en groupe-classe selon les réalités locales.
- Les supports sont proposés dans la langue d’alphabétisation de l’élève (français ou allemand), tandis que les explications orales peuvent se faire en luxembourgeois, en allemand ou en français.

Le [Conseil scientifique](#) a souligné que la sécurité linguistique des élèves – le fait d’apprendre dans une langue qu’ils comprennent et maîtrisent – est un facteur plus déterminant pour la réussite en mathématiques que l’usage strict d’une langue véhiculaire unique.

Tous les autres domaines de développement et d’apprentissage sont enseignés en groupe-classe.

Dans les domaines de développement et d’apprentissage relatifs aux mathématiques, à l’éveil aux sciences, aux sciences naturelles et humaines, au cours vie et société, à l’expression corporelle, à la psychomotricité, aux sports et à la santé, à l’éveil à l’esthétique, à la création et à la culture, aux arts et à la musique, les trois langues officielles (luxembourgeois, allemand et français) peuvent être utilisées comme langues d’enseignement orales. Cette flexibilité permet aux enseignant(e)s d’adapter leur pratique pédagogique en fonction des besoins des élèves et du contexte linguistique local.

Une progression cohérente dans les langues

Le nouveau plan d’études prend désormais pleinement en compte la logique de « ALPHA – zesumme wuessen ». Il distingue entre la langue d’alphabétisation et la deuxième langue, tout en visant les mêmes niveaux de compétence à la fin du cycle 4, comparables à ceux du plan d’études de 2011.

Dès que les parents ont choisi la langue d’alphabétisation de leur enfant et jusqu’à la fin du cycle 3, les élèves avancent à des rythmes différenciés selon leur langue d’alphabétisation ; au cycle 4, ils se retrouvent dans leur classe pour tous les domaines de développement et d’apprentissage.

Une mise en œuvre progressive et accompagnée

La réforme « ALPHA – zesumme wuessen » ayant été adoptée par la Chambre des Députés à une large majorité le 3 décembre 2025 et ayant modifié la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l’enseignement fondamental sera progressivement généralisée à partir de l’année scolaire 2026/2027, en commençant par le niveau C1.2.

Elle reposera sur une collaboration étroite entre les directions de région, les écoles, les communes et les services du ministère, accompagnée par :

- des formations ciblées pour le personnel enseignant ;
- le développement de matériel didactique ;
- des dispositifs de suivi et d’évaluation scientifique continus ;
- une communication claire avec les familles.

La réforme « ALPHA – zesumme wuessen » incarne une école publique inclusive, plurilingue et équitable, où tous les enfants apprennent à lire, à écrire et à raisonner dans une langue qui leur permet de réussir – tout en grandissant ensemble dans le respect des trois langues nationales du Luxembourg.

En résumé, la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » poursuit quatre objectifs majeurs :

- Favoriser une alphabétisation réussie pour tous les élèves en réduisant les obstacles linguistiques dès les premiers apprentissages ;
- Renforcer l'égalité des chances en tenant compte de la diversité linguistique et sociale dès le cycle 1 ;
- Valoriser la mixité et le plurilinguisme comme fondements d'une école publique inclusive ;
- Soutenir les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre de pratiques différenciées, collaboratives et cohérentes avec les nouveaux parcours linguistiques.

Description de la réforme

La réforme sera progressivement mise en œuvre à l'échelle nationale à partir de l'année scolaire 2026/2027, en débutant par le niveau C1.2. Elle repose sur une collaboration étroite entre les autorités communales, les directions de région, les écoles fondamentales et les services et administrations du ministère.

Le personnel enseignant accompagne les parents dans le choix le plus adapté pour leur enfant : une alphabétisation soit en allemand soit en français.

La langue d'alphabétisation est choisie par les parents au cours du 5^e trimestre du cycle 1, à l'issue du processus d'orientation. Dès cette décision d'orientation, les élèves commencent à approfondir ou à développer, dans la langue choisie, les compétences précurseurs de la lecture et de l'écriture.

La constitution des groupes ALPHA FR et ALPHA DE intervient ensuite à partir du cycle 2.1, moment où l'enseignement structuré de la lecture, de l'écriture, des langues et des mathématiques est organisé selon la langue d'alphabétisation. Cette différenciation concerne les cycles 2 et 3. À noter : les écoles disposent d'une certaine souplesse organisationnelle en ce qui concerne l'enseignement des mathématiques, qui peut se faire en groupes ALPHA ou en groupe-classe, selon les réalités locales et les choix pédagogiques des équipes.

L'enseignement des mathématiques dans le cadre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen »

L'enseignement des mathématiques s'adapte au choix de la langue d'alphabétisation tout en préservant une large souplesse pédagogique.

- **Organisation possible** : les mathématiques peuvent être enseignées soit dans les groupes ALPHA (DE/FR), soit en groupe-classe réunissant tous les élèves d'une même classe. Les deux modèles ont été testés dans les écoles pilotes et ont montré leur efficacité.
- **Langues utilisées** : les apprentissages s'appuient sur des supports rédigés dans la langue d'alphabétisation de chaque élève (allemand ou français). Les explications orales données par l'enseignant(e), les échanges entre pairs ou les discussions collectives peuvent se faire en luxembourgeois, en allemand ou en français.
- **Liberté pédagogique** : les équipes disposent d'une marge de manœuvre pour adapter la répartition linguistique selon le contexte local, les effectifs et les besoins des élèves.

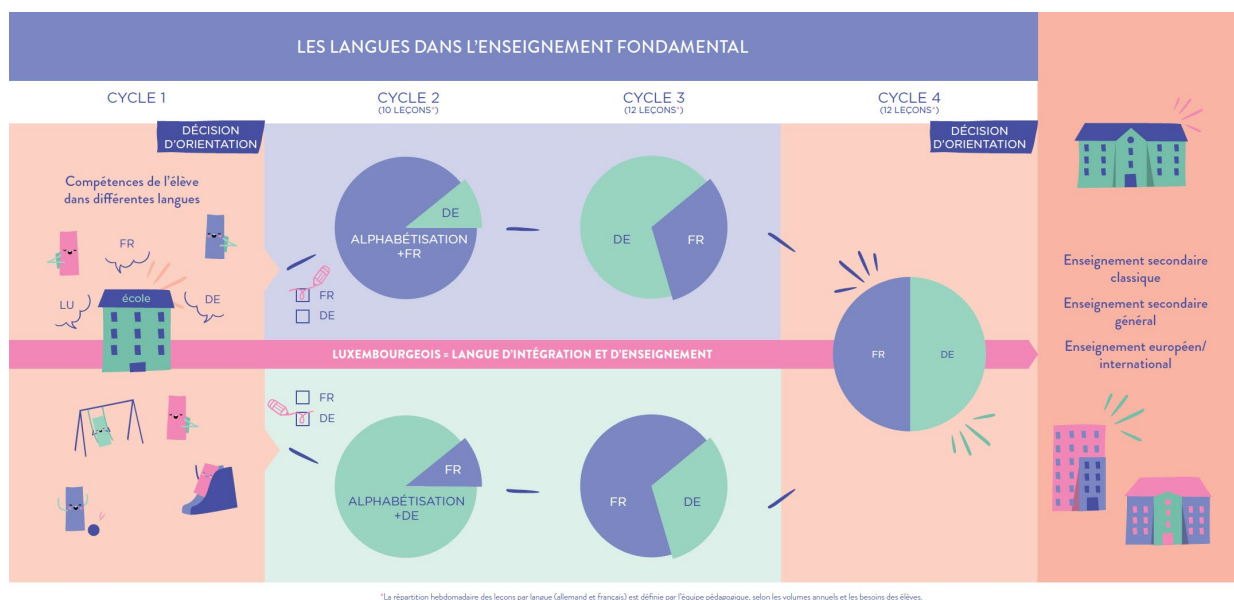
En pratique, le choix de l'organisation relève donc d'une approche pragmatique : il s'agit d'assurer à chaque élève une compréhension solide des concepts mathématiques, dans un environnement linguistique rassurant et cohérent avec la langue d'alphabétisation.

En parallèle, les élèves apprennent ensemble, c.-à-d. sont enseignés dans leur classe dans les autres domaines de développement et d'apprentissage. Dans ces domaines, le luxembourgeois joue un rôle renforcé en tant que langue commune d'enseignement, de communication et d'intégration. Il constitue également un domaine de développement et d'apprentissage à part entière, dans lequel les élèves sont également regroupés de manière mixte. Contrairement aux autres domaines de développement et d'apprentissage partagés, les supports didactiques y sont exclusivement en luxembourgeois.

Pour accompagner cette organisation pédagogique, des matériels didactiques bilingues (DE/FR) sont progressivement développés pour les domaines de développement et d'apprentissage partagés. Ils visent à soutenir la cohérence linguistique et à faciliter l'intégration des élèves, indépendamment de leur langue d'alphabétisation.

Comme l'indique son nom, « ALPHA – zesumme wuessen » accorde une importance centrale à la mixité des élèves. La volonté politique affirmée est de faire grandir ensemble des élèves issus de milieux divers, afin de promouvoir l'ouverture culturelle, la richesse des origines et le multilinguisme dans notre pays.

Il ne s'agit en aucun cas de créer deux filières distinctes qui sépareraient les élèves selon leur langue d'alphabétisation — et donc, indirectement, selon leurs origines. Tous les élèves partagent des espaces communs d'apprentissage et poursuivent les mêmes objectifs de compétences.



*La répartition hebdomadaire des leçons par langues (allemand et français) est définie par l'équipe pédagogique, selon les volumes annuels et les besoins des élèves.

Figure 2 : Les langues dans l'enseignement fondamental (2025) : SCRIPT

Progression de l'implémentation

La mise en œuvre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » suivra une logique progressive à partir de l'année scolaire 2026/2027.

Année scolaire	C1.2	C2.1	C2.2	C3.1	C3.2	C4.1	C4.2
2026/27	✓	-	-	-	-	-	-
2027/28	✓	✓	-	-	-	-	-
2028/29	✓	✓	✓	-	-	-	-
2029/30	✓	✓	✓	✓	-	-	-
2030/31	✓	✓	✓	✓	✓	-	-
2031/32	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-
2032/33	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

2026/2027 : Lancement à l'échelle nationale avec le niveau C1.2. Les premières orientations vers une alphabétisation en français ou en allemand seront organisées au cours du 5^e trimestre du cycle 1.

2027/2028 à 2030/2031 : Progression de la réforme dans les cycles suivants : **C2.1, C2.2, C3.1** et **C3.2**. C'est à cette étape que les répercussions organisationnelles les plus importantes sont attendues, notamment en matière de répartition des élèves, de constitution des groupes ALPHA DE/FR, et d'adaptation des infrastructures et des contingents de leçons.

À partir de 2031/2032 : Stabilisation progressive de l'organisation scolaire selon les principes de la réforme, avec un retour d'expérience permettant d'ajuster les modalités si nécessaire.

L'introduction progressive permet aux écoles fondamentales, aux directions de région et aux communes d'anticiper les besoins, d'expérimenter des modèles d'organisation flexibles et de renforcer la concertation entre les acteurs impliqués.

Des outils d'accompagnement, des formations continues et des supports organisationnels seront proposés tout au long de cette phase, afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse et cohérente dans l'ensemble du pays.

Dispositions légales

À la suite de l'adoption du projet de loi n° 8587, le 3 décembre 2025, le cadre juridique a été adapté pour tenir compte de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen », rendue possible par la modification de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

Cette réforme introduit une nouvelle modalité d'alphabétisation permettant aux parents, à l'issue du cycle 1, de choisir la langue d'alphabétisation de leur enfant — français ou allemand — sur la base d'une recommandation du titulaire de classe, en sa qualité de représentant(e) de l'équipe pédagogique.

Afin d'assurer une mise en œuvre cohérente, équitable et opérationnelle de cette réforme, la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ainsi que trois textes réglementaires clés ont été adaptés.

Chapitre I. Cadre général

Section 3 – Les objectifs de l'enseignement fondamental

Art. 7.

Le premier cycle de l'enseignement fondamental comprend les domaines de développement et d'apprentissage suivants :

- 1. le raisonnement logique et mathématique ;*
- 2. le langage, la langue luxembourgeoise, l'éveil aux langues et la préparation aux langues d'alphabétisation ;*
- 3. la découverte du monde par tous les sens ;*
- 4. la psychomotricité, l'expression corporelle et la santé ;*
- 5. l'expression créatrice, l'éveil à l'esthétique et à la culture ;*
- 6. la vie en commun et les valeurs.*

Les deuxième, troisième et quatrième cycles de l'enseignement fondamental comprennent les domaines de développement et d'apprentissage suivants :

- 1. l'alphabétisation en français ou en allemand, les langues allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que l'ouverture aux langues ;*
- 2. les mathématiques ;*
- 3. l'éveil aux sciences et les sciences humaines et naturelles ;*
- 4. l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé ;*
- 5. l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, les arts et la musique ;*
- 6. la vie en commun et les valeurs enseignées à travers le cours « vie et société ».*

(...)

Chapitre II. Les élèves

Section 2 – Le parcours scolaire

Art. 21bis.

À l'issue du premier cycle et sur recommandation du titulaire de classe en tant que représentant de l'équipe pédagogique, les parents choisissent la langue d'alphabétisation de leur enfant.

Chapitre III. Structures administratives et gestionnaires

Section 2 – L'organisation scolaire

Art. 38.

Le conseil communal délibère annuellement sur l'organisation de l'enseignement fondamental en tenant compte du choix de la langue d'alphabétisation en vertu de l'article 21bis, du PDS et du plan d'action y afférent, des rapports établis par le ou les comité(s) d'école, avisés par la commission scolaire communale, et dans le respect du contingent de leçons d'enseignement qui est mis à sa disposition par le ministre.

Le contingent comprend :

- 1. Les leçons attribuées pour assurer l'enseignement de base en tenant compte des normes pédagogiques communément admises en matière d'effectifs de classe ;*
- 2. Les leçons attribuées pour répondre à des besoins en relation avec la composition socioéconomique et socioculturelle de la population scolaire ;*
- 3. Deux leçons supplémentaires pour chaque école pour la mise en œuvre des mesures relatives au PDS.*

Des ressources supplémentaires peuvent être accordées pour répondre à des besoins nécessitant l'intervention d'un I-EBS.

Un règlement grand-ducal détermine les modalités d'établissement du contingent.

Dans la délibération portant sur l'organisation scolaire, le conseil communal arrête les mesures prévues dans le cadre du PDS, le budget des écoles établies sur son territoire ainsi que le nombre de postes vacants pour lesquels il demande une affectation de personnel au ministre.

L'estimation des besoins en matière d'intégration et d'accueil des écoles est communiquée annuellement au ministre, et ceci avant le 15 avril.

L'occupation des différents postes par les instituteurs est arrêtée par le conseil communal qui, à cet effet, prend un règlement d'occupation des postes qui assure la continuité et la stabilité de la composition des équipes pédagogiques à l'intérieur d'un cycle ou dans le cadre du PDS.

Le règlement d'occupation des postes est soumis à l'approbation du ministre.

Un règlement grand-ducal fixe la date de la rentrée des classes et la date de la fin des classes ainsi que les vacances et congés scolaires.

La présente loi entre en vigueur selon le calendrier suivant :

1° Pour les classes du cycle 1.2, à partir du 15 septembre 2026 ;

2° Pour les classes du cycle 2.1, à partir du 15 septembre 2027 ;

3° Pour les classes du cycle 2.2, à partir du 15 septembre 2028 ;

4° Pour les classes du cycle 3.1, à partir du 15 septembre 2029 ;

5° Pour les classes du cycle 3.2, à partir du 15 septembre 2030.

Dans la suite de l'adoption de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen », trois règlements grand-ducaux ont été adaptés afin de tenir compte des modifications législatives ci-dessus :

- **Le règlement grand-ducal modifié du 14 mai 2009 déterminant les informations relatives à l'organisation scolaire que les communes ou les comités des syndicats scolaires intercommunaux doivent fournir au ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions ainsi que les modalités de leur transmission ;**
- **Le règlement grand-ducal modifié du 6 juillet 2009 déterminant les modalités d'évaluation des élèves ainsi que le contenu du dossier d'évaluation ;**
- **Règlement grand-ducal du 18 février 2010 déterminant les modalités d'établissement du contingent de leçons attribuées aux communes et aux syndicats scolaires pour assurer l'enseignement fondamental.**

1° Le règlement grand-ducal modifié du 14 mai 2009 déterminant les informations relatives à l'organisation scolaire que les communes ou les comités des syndicats scolaires intercommunaux doivent fournir au ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions ainsi que les modalités de leur transmission est modifié pour permettre aux communes et syndicats scolaires de procéder à l'organisation scolaire en tenant compte des principes de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen ».

Art. 2.

L'organisation scolaire établie par le conseil communal ou le comité du syndicat scolaire intercommunal renseigne obligatoirement sur les points suivants :

- 1) les écoles établies sur le territoire de la commune ainsi que les ressorts scolaires y rattachés ;
- 2) les horaires hebdomadaires et journaliers des classes ;
- 3) la répartition des classes et le relevé des élèves, en tenant compte de l'article 4ter du règlement grand-ducal modifié du 11 août 2011 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental ;
- 4) les activités dans le cadre de l'horaire scolaire, y compris le soutien aux élèves en difficulté d'apprentissage, les mesures relatives au plan de réussite scolaire et, le cas échéant, les initiatives de projets scolaires et le détail de leurs retombées en matière de leçons d'enseignement ;
- 5) l'organisation des cours d'éducation morale et sociale et des cours d'instruction religieuse et morale ;
- 6) l'organisation des activités scolaires en dehors de l'horaire normal ;
- 7) l'occupation des postes d'instituteurs et les autres membres du personnel des écoles, avec indication de leurs prestations ;
- 8) l'organisation de la surveillance obligatoire des élèves pendant les récréations ainsi que pendant la période de surveillance précédant ou suivant les heures fixées pour le commencement et la fin des classes.

2° Le règlement grand-ducal modifié du 6 juillet 2009 déterminant les modalités d'évaluation des élèves ainsi que le contenu du dossier d'évaluation est modifié de manière à ce que le choix de la langue d'alphabétisation soit intégré à l'issue de l'entretien pédagogique du cinquième trimestre du cycle 1 et que les socles de compétences pris en compte pour la promotion en fin de cycle 2 correspondent à la langue d'alphabétisation effectivement suivie.

Art. 4.

Au cours du premier cycle, l'évaluation formative se base sur l'observation et la documentation des processus de développement et d'apprentissage des élèves en vue de développer les compétences qui leur permettent de continuer leurs apprentissages au deuxième cycle.

Au premier cycle, les bilans intermédiaires informent les parents trimestriellement sur les progrès accomplis par leur enfant dans les différents domaines de développement et d'apprentissage.

À partir de la deuxième année ou, si l'enfant a fréquenté une classe d'éducation précoce, à partir de la troisième année, les progrès accomplis et les apprentissages à réaliser par l'élève dans les différents domaines de développement et d'apprentissage en vue de poursuivre ses apprentissages au cycle suivant avec succès sont explicités sous forme écrite dans les bilans intermédiaires.

Au courant du cinquième trimestre, l'échange a encore pour but de permettre aux parents de choisir la langue d'alphabétisation de l'élève conformément à l'article 21bis de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

Art. 10.

Le plan d'études définit pour chaque cycle d'apprentissage le socle de compétences à atteindre par un élève pour suivre avec fruit l'enseignement dans le cycle subséquent.

Pour les élèves du cycle 1, sont uniquement pris en compte pour la décision de promotion les socles de compétences définis pour les branches des domaines de développement et d'apprentissage mentionnés à l'article 7, alinéa 1er, points 1 et 2, de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

Pour les élèves des cycles 2 à 4, sont uniquement pris en compte pour la décision de promotion les socles de compétences définis pour les branches des domaines de développement et d'apprentissage mentionnés à l'article 7, alinéa 2, points 1 et 2, de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, à l'exception de la langue française au deuxième cycle d'apprentissage pour les élèves alphabétisés en langue allemande.

Pour les élèves des cycles 2 à 4, sont uniquement pris en compte pour la décision de promotion les socles de compétences définis pour les branches des domaines de développement et d'apprentissage mentionnés à l'article 7, alinéa 2, points 1 et 2, de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, à l'exception de la langue allemande au deuxième cycle d'apprentissage pour les élèves alphabétisés en langue française.

La langue luxembourgeoise n'est pas prise en compte pour la décision de promotion aux deuxième, troisième et quatrième cycles.

L'article 10bis sera abrogé avec effet au 14 septembre 2028.

L'article 10bis prévoit actuellement des modalités spécifiques d'évaluation et de promotion applicables aux élèves participant au projet pilote « ALPHA – zesumme wuessen ». Son abrogation à une date postérieure s'explique par la nécessité d'assurer la continuité juridique et pédagogique pour ces élèves.

3° Le règlement grand-ducal modifié du 11 août 2011 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental est ajusté pour formaliser une nouvelle organisation linguistique.

Art. 4.

Au cycle 2, la langue d'enseignement employée dans le domaine de développement et d'apprentissage relatif à l'alphabétisation est soit la langue allemande, soit la langue française en fonction du choix opéré par les parents conformément à l'article 21bis de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

Aux cycles 2, 3 et 4, l'allemand est la langue d'enseignement employée dans le domaine de développement et d'apprentissage relatif à l'apprentissage de la langue allemande. Le français est la langue d'enseignement employée dans le domaine de développement et d'apprentissage relatif à l'apprentissage de la langue française.

Le luxembourgeois est la langue d'enseignement employée dans le domaine de développement et d'apprentissage relatif à la langue luxembourgeoise.

Dans les domaines relatifs aux mathématiques, à l'éveil aux sciences, aux sciences naturelles et humaines, au cours vie et société, à l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé, à l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, les arts et la musique, le luxembourgeois, l'allemand et le français peuvent être employés en tant que langues d'enseignement. Toutefois, les explications écrites sont données et rédigées en allemand et en français.

L'article 4bis sera abrogé avec effet au 14 septembre 2030.

Depuis la rentrée scolaire 2022/2023, les écoles pilotes mettent en œuvre « ALPHA – zesumme wuessen » dans certaines classes. Afin d'assurer la continuité pédagogique et de préserver la cohérence des parcours des élèves engagés dans ce dispositif, il a été jugé nécessaire de maintenir l'article 4bis en vigueur jusqu'à la fin de l'année scolaire 2029/2030, indépendamment du calendrier général d'entrée en vigueur.

En effet, il ne serait ni pédagogiquement pertinent, ni dans l'intérêt de l'élève, que des élèves ayant débuté leur apprentissage de la lecture et de l'écriture dans un dispositif spécifique, soient contraints d'y renoncer en cours de parcours, au profit d'un retour à un dispositif différent. Une telle discontinuité serait de nature à nuire à leur développement langagier, à leur motivation ainsi qu'à la stabilité de leur environnement d'apprentissage. Il permet finalement que l'ensemble des classes relevant du projet pilote aient achevé le cycle 3.2 avant que les nouvelles dispositions – applicables à tous les élèves à l'échelle nationale – ne s'imposent exclusivement.

Art. 4ter.

Aux cycles 2, 3 et 4, les élèves sont répartis dans des classes composées d'élèves dont les parents ont opté pour le français comme langue d'alphabétisation et d'élèves dont les parents ont opté pour l'allemand comme langue d'alphabétisation.

Aux cycles 2 et 3, des groupes, composés d'élèves dont les parents ont opté pour la même langue d'alphabétisation sont créés pour le domaine d'apprentissage de la langue d'alphabétisation et de la deuxième langue. Des groupes, composés d'élèves dont les parents ont opté pour la même langue d'alphabétisation peuvent être créés pour le domaine d'apprentissage des mathématiques en prenant en compte les réalités locales et lorsque cela est jugé pédagogiquement pertinent.

Parmi les dispositions légales pertinentes pour la mise en œuvre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen », certains articles du cadre réglementaire existant n'ont pas été modifiés par le projet de loi n° 8587 mais demeurent essentiels.

Ces articles définissent le nombre de leçons attribuées aux communes et aux syndicats scolaires, précisent les modalités d'ajustement de ce contingent en fonction de l'évolution du nombre d'élèves et prévoient la possibilité d'octroyer un supplément de leçons pour répondre à des besoins exceptionnels. Ils garantissent ainsi le cadre organisationnel nécessaire pour la mise en œuvre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen ».

Règlement grand-ducal du 18 février 2010 déterminant les modalités d'établissement du contingent de leçons attribuées aux communes et aux syndicats scolaires pour assurer l'enseignement fondamental.

Art. 3.

Le nombre de leçons attribuées à une commune ou un syndicat scolaire pour assurer l'enseignement de base et pour répondre à des besoins en relation avec la composition socio-économique et socio-culturelle de la population scolaire est le produit du nombre d'élèves inscrits à l'école fondamentale de la commune ou du syndicat scolaire l'année qui précède l'application du contingent par l'indice de la commune ou du syndicat scolaire déterminé sur une échelle allant de 100 à 120 points.

L'estimation des besoins en matière d'intégration et d'accueil des écoles est communiquée annuellement au ministre, et ceci avant le 15 avril.

L'occupation des différents postes par les instituteurs est arrêtée par le conseil communal qui, à cet effet, prend un règlement d'occupation des postes qui assure la continuité et la stabilité de la composition des équipes pédagogiques à l'intérieur d'un cycle ou dans le cadre du PDS.

Le règlement d'occupation des postes est soumis à l'approbation du ministre.

Un règlement grand-ducal fixe la date de la rentrée des classes et la date de la fin des classes ainsi que les vacances et congés scolaires.

Règlement grand-ducal du 8 mars 2017 modifiant le règlement grand-ducal du 18 février 2010 déterminant les modalités d'établissement du contingent de leçons attribuées aux communes et aux syndicats scolaires pour assurer l'enseignement fondamental.

Art. 1^{er}.

Le nombre de leçons attribuées à une commune ou un syndicat scolaire selon les dispositions prévues à l'alinéa 1er peut être augmenté suite à une deuxième évaluation du nombre d'élèves inscrits à l'école fondamentale de la commune ou du syndicat scolaire précédant la publication de la deuxième liste des postes vacants prévue à l'article 9 du règlement grand-ducal du 27 juin 2016 déterminant le détail des critères de classement ainsi que les modalités des procédures d'affectation et de réaffectation des candidats à un poste d'instituteur dans l'enseignement fondamental.

Règlement grand-ducal du 18 février 2010 déterminant les modalités d'établissement du contingent de leçons attribuées aux communes et aux syndicats scolaires pour assurer l'enseignement fondamental.

Art. 8.

Pour répondre à des besoins exceptionnels et sur demande motivée de la commune ou du syndicat scolaire un supplément de leçons peut être accordé par le ministre.

Acteurs impliqués

La réussite de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » repose sur l'engagement coordonné de nombreux acteurs à tous les niveaux du système éducatif : national, régional et local. Chacun joue un rôle spécifique dans la planification, l'accompagnement, la mise en œuvre et l'évaluation de la réforme.

Acteurs au niveau national

Direction générale de l'enseignement fondamental

- Coordination nationale de l'implémentation de la réforme ;
- Pilotage du processus de mise en œuvre législative ;
- Mise à disposition des contingents de leçons aux communes ;
- Observation, analyse et suivi de l'impact de la réforme sur les besoins en personnel enseignant et éducatif.

Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)

- Coordination de l'accompagnement scientifique et de l'évaluation de l'implémentation ;
- Élaboration de matériels didactiques adaptés aux besoins des élèves et aux objectifs de la réforme.

Institut de formation de l'éducation nationale (IFEN)

- Organisation de formations spécifiques en lien avec la réforme (leadership, alphabétisation, orientation, plurilinguisme) ;
- Mise en place de modules d'hospitalité, d'échanges entre pairs et de parcours structurés de formation continue ;
- Gestion et développement du centre de documentation pédagogique.

Université du Luxembourg

- Conception, mise en œuvre et analyse des épreuves standardisées (ÉpStan) par le LUCET, en cohérence avec les nouveaux parcours linguistiques introduits par la réforme ;
- Adaptation de la formation initiale des futur(e)s enseignant(e)s (BScE) afin de mieux les préparer à l'enseignement de la lecture, de l'écriture et des mathématiques dans les deux langues d'alphabétisation.

Acteurs au niveau régional

Directions de région de l'enseignement fondamental

- Préparation et mise en œuvre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen », en sensibilisant les équipes pédagogiques ainsi que le personnel administratif et éducatif ;
- Diffusion harmonisée, cohérente et simultanée des informations auprès des équipes pédagogiques ;
- Organisation de réunions et de sessions d'échanges régionales pour former et familiariser les équipes pédagogiques avec les fondements de la réforme, la procédure d'orientation vers la langue d'alphabétisation et les outils pédagogiques mis à disposition ;
- Rappel des offres de formation et ressources disponibles au niveau national ;
- Suivi de la mise en œuvre et transmission d'un état d'avancement au groupe d'implémentation ;

- Simulation de l'organisation scolaire projetée en collaboration avec les président(e)s des comités d'école et transmission des résultats à la Direction générale de l'enseignement fondamental ;
- Dialogue régulier et structuré avec les autorités communales et les comités d'école afin d'anticiper les besoins et d'assurer un suivi local cohérent.

Acteurs au niveau local

Écoles fondamentales

- Élaboration et mise en œuvre de l'organisation scolaire ;
- Définition, par le comité d'école, des besoins en formation continue du personnel et approbation de l'utilisation du matériel didactique ;
- Coordination des plans horaires par le (la) président(e) du comité d'école, en lien avec les autorités communales et nationales ;
- Concertation avec les directions de région et les instituteur(trice)s spécialisé(e)s en développement scolaire (I-DS).

Autorités communales

- Mise en œuvre des adaptations nécessaires au niveau de l'organisation scolaire (ROP) ;
- Établissement formel de l'organisation scolaire en lien avec les propositions des écoles ;
- Évaluation des besoins en ressources et en infrastructures.

Parents

Les parents jouent un rôle essentiel dans le processus d'orientation vers la langue d'alphabetisation. Leur implication active est un facteur de réussite important. Ils sont invités à participer aux réunions d'information, à échanger avec le personnel enseignant, et à soutenir le parcours de leur enfant tout au long de la scolarité.

Mise en œuvre de la réforme dans les différents cycles

Principes généraux d'organisation

La réforme « ALPHA – zesumme wuessen » repose sur un principe fondamental : chaque élève doit pouvoir être alphabétisé dans la langue qui lui convient le mieux, en fonction de son parcours linguistique, de ses compétences et de la réalité familiale.

Ce droit à l'alphabétisation, en allemand ou en français, est garanti pour chaque élève, quelle que soit la répartition effective dans une classe.

Il n'est donc ni attendu ni nécessaire d'obtenir un équilibre numérique entre les groupes linguistiques. Même en cas de répartition déséquilibrée — par exemple, trois élèves alphabétisés en français et douze en allemand — l'organisation scolaire reste fondée sur la mixité des élèves dans les autres domaines de développement et d'apprentissage.

L'enseignement est organisé dans le cadre d'une classe, avec des moments d'apprentissage communs à tous les élèves et des moments différenciés en groupes ALPHA.

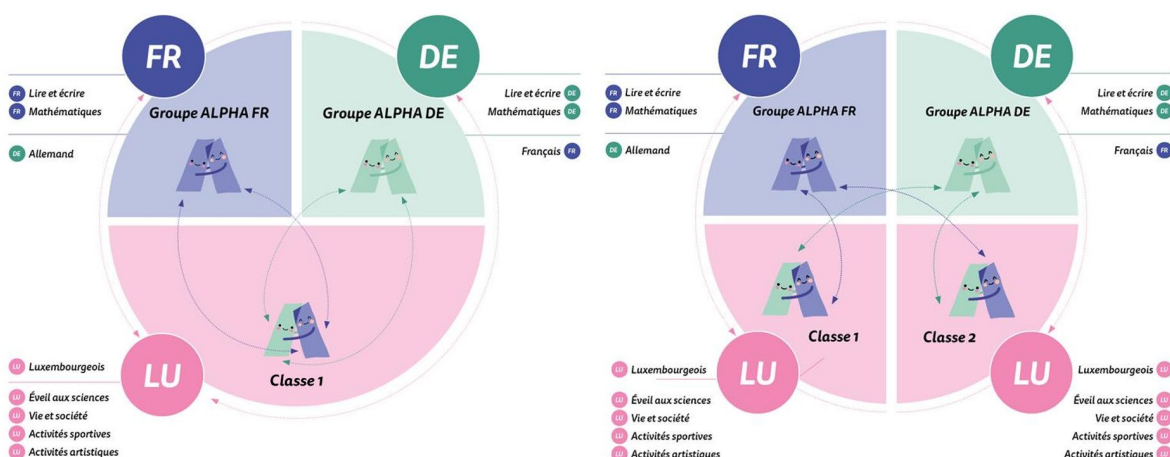


Figure 3 : Fonctionnement des classes et des groupes de langues (2025) : MENJE

Ainsi :

- Aux cycles 2 et 3, les élèves rejoignent leur groupe ALPHA DE ou ALPHA FR pour les cours d'alphabétisation, de langues et éventuellement de mathématiques (cf. l'encadré p. 8) ;
- Les autres domaines de développement et d'apprentissage, tels qu'éveil aux sciences, sciences humaines et naturelles, langue luxembourgeoise, vie en commun et valeurs - vie et société, éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, arts et musique, expression corporelle, psychomotricité, sports et santé, sont abordés en classe, avec le luxembourgeois comme langue de communication orale.

Les socles de compétences visés demeurent identiques pour tous les élèves. La logique de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » est pleinement intégrée dans le plan d'études : celui-ci distingue désormais entre la langue d'alphabétisation et la deuxième langue. Ces deux parcours linguistiques visent néanmoins les mêmes niveaux de compétence à la fin du cycle 4, équivalents à ceux du plan d'études de 2011.

Au cycle 1, dès que les parents ont choisi la langue d’alphabétisation de leur enfant, les élèves progressent, jusqu’à la fin du cycle 3, à des rythmes différenciés selon leur langue d’alphabétisation. À partir du cycle 4, ils se retrouvent dans des zones d’apprentissage comparables, garantissant une convergence progressive des acquis en français et en allemand.

Cycle 1

Le cycle 1 constitue une étape essentielle de découverte, d’épanouissement et de socialisation. Le jeu libre, les activités ludiques et les interactions sociales y demeurent au cœur du développement global de l’élève. La réforme « ALPHA – zesumme wuessen » ne modifie en rien ces fondements pédagogiques : elle s’inscrit dans la continuité d’une approche centrée sur la curiosité, la découverte et le plaisir d’apprendre. Les classes de cycle sont maintenues ; les élèves des niveaux C1.1 et C1.2 continuent ainsi à apprendre ensemble dans un cadre stable et sécurisant.

Organisation de l’enseignement

Le luxembourgeois reste la langue de scolarisation au cycle 1. Il est utilisé comme langue principale de communication dans l’ensemble des domaines de développement et d’apprentissage et joue un rôle central dans la construction des premières compétences langagières et sociales des enfants. Ce cadre linguistique commun prépare progressivement les élèves à évoluer dans un environnement scolaire et social multilingue.

L’éveil aux langues, la préparation à l’acquisition de l’écrit et le développement de la conscience phonologique demeurent les trois axes structurants du cycle 1, déjà inscrits dans le plan d’études depuis 2009. Ils contribuent ensemble à poser les bases d’une littératie équilibrée et sereine. Dans le cadre du plan d’études de 2026, les activités d’initiation au français sont désormais intégrées à l’éveil aux langues : cette approche permet d’explorer la diversité linguistique de manière globale et de familiariser les enfants, entre autres, avec les langues d’alphabétisation présentes dans leur environnement, à savoir l’allemand et le français.

Langage, langue luxembourgeoise, éveil aux langues et préparation aux langues d’alphabétisation

Le cycle 1 prépare progressivement les élèves à évoluer dans un environnement scolaire et social multilingue.

Il développe les premières compétences orales en luxembourgeois – langue d’intégration et de communication scolaire – et favorise l’éveil aux langues à travers des activités ludiques, musicales et culturelles. L’éveil aux langues se poursuit tout au long des six trimestres du cycle 1. Une attention particulière est portée à la conscience phonologique et aux premiers contacts avec l’écrit (reconnaître le sens de lecture/écriture, repérage de lettres et de signes, geste graphique), afin de préparer le futur apprentissage de la lecture et de l’écriture. Ce qui importe avant tout, c’est que ces compétences soient pleinement acquises, indépendamment de la langue dans laquelle elles sont travaillées.

En fin de cycle 1, les parents choisissent la langue d’alphabétisation de leur enfant, soit l’allemand, soit le français. Dès que la décision d’orientation est prise, les élèves commencent à développer les compétences précurseurs de la lecture et de l’écriture dans la langue choisie.

Les activités de préparation à la langue d’alphabétisation tiennent compte du temps disponible en fin de cycle 1.2 et visent à sécuriser les bases nécessaires pour l’entrée en alphabétisation, sans alourdir les pratiques existantes ni réduire les autres dimensions du développement global. Elles offrent une première familiarisation, adaptée au rythme de chaque enfant, avec certains éléments de la langue d’alphabétisation choisie.

Ces activités en français ou en allemand sont organisées pour les élèves, soit au niveau de la classe, soit au niveau du cycle, selon la langue d’alphabétisation choisie. Elles peuvent se dérouler par exemple en petits groupes ou en co-intervention avec un(e) autre enseignant(e).

Alphabétisation et apprentissage d'une langue : deux démarches à ne pas confondre

Il est important d'expliquer clairement aux parents que l'alphabétisation ne se confond pas avec l'apprentissage d'une langue. L'alphabétisation vise l'acquisition des techniques de base de la lecture et de l'écriture. Ces apprentissages sont généralement plus efficaces lorsqu'ils sont réalisés dans une langue que l'élève maîtrise déjà, au moins partiellement, à l'oral.

Ainsi, il est souvent préférable d'alphabétiser un élève dans une langue proche de sa langue familiale ou largement présente dans son environnement quotidien. Cette stratégie permet de faciliter l'accès aux premiers apprentissages, de réduire les risques de blocages liés à la langue, et de construire des bases solides pour la suite du parcours scolaire.

À titre d'exemple, un élève qui parle exclusivement luxembourgeois à la maison sera mieux préparé à une alphabétisation en allemand. Le français pourra ensuite être appris en tant que nouvelle langue sur des fondations linguistiques plus stables. L'inverse — alphabétiser en français un élève qui ne le connaît pas — pourrait ralentir sa progression, en raison des différences phonologiques, orthographiques et morphosyntaxiques entre les deux langues.

Il convient également de souligner qu'il n'existe pas de règle unique ou de critère automatique pour déterminer la langue d'alphabétisation idéale. Chaque élève dispose d'un parcours langagier propre. L'évaluation doit donc être individualisée, en prenant en compte les compétences réelles de l'enfant et le contexte linguistique dans lequel il évolue.

Les outils à disposition des équipes pédagogiques permettent de structurer cette démarche :

- le questionnaire d'orientation (Annexe 1) ;
- la liste de critères d'aide à la décision d'orientation (Annexe 2) ;
- [l'arbre des langues](#).

Accompagnement des parents

Un aspect essentiel de la réforme est l'accompagnement des parents dans le choix de la langue d'alphabétisation de leur enfant. L'objectif est de leur fournir les informations nécessaires pour qu'ils puissent prendre une décision d'orientation éclairée, fondée sur les compétences linguistiques de l'élève et la situation langagière du foyer familial. Ce processus vise à garantir un parcours plus individualisé et adapté pour chaque élève.

Exemple de bonne pratique : La foire d'information à destination des parents

Dans le cadre du projet pilote « ALPHA – zesumme wuessen », certaines écoles fondamentales ont organisé une foire d'information à destination des parents d'élèves du cycle 1.2, ainsi que des parents intéressés du cycle 1.1.

Cette initiative visait à présenter de manière accessible les fondements, les objectifs et les modalités concrètes du projet. Elle a également permis de favoriser le dialogue entre l'école, les parents et les partenaires communaux, tout en offrant aux familles un aperçu du matériel pédagogique utilisé.

Objectifs de la foire d'information

- Présenter les grandes lignes de « ALPHA – zesumme wuessen » ;
- Expliquer ses implications concrètes pour la vie scolaire des élèves ;
- Permettre aux parents de découvrir les outils pédagogiques et les démarches utilisées en classe ;
- Créer un espace d'échange direct entre les parents et les équipes pédagogiques.

Déroulement

- Accueil (env. 20 minutes) : mot de bienvenue par le (la) président(e) du comité d'école, le bourgmestre ou la direction de région ; présentation des objectifs de la rencontre autour d'un café-croissant offert par la commune ;
- Présentation (env. 45 minutes) : exposé illustré par une présentation PowerPoint, témoignages d'enseignant(e)s et de parents, partage d'expériences concrètes ;
- Exposition et échanges (env. 1 heure) : présentation du matériel utilisé en classe, démonstrations pratiques, stands animés par les enseignant(e)s, temps de questions-réponses.

Pour assurer l'accessibilité à tous, une traduction simultanée en plusieurs langues a été proposée, financée par la commune. Deux traducteurs professionnels ont été engagés à cet effet (Traduction orale directe, 10-12 rue Auguste Laval, L-1922 Luxembourg, tél. : 661 438 333, tod@asti.lu).

Éléments à retenir

- Cette initiative peut être particulièrement utile en début d'implémentation pour renforcer la compréhension de la réforme par les parents et susciter leur adhésion.
- Il convient d'adapter la forme de l'événement aux réalités locales. Il ne s'agit pas d'une obligation formelle.
- Il n'est pas attendu que les membres des directions de région soient présents à chaque événement de ce type, étant donné le nombre d'écoles qu'ils accompagnent (parfois entre 15 et 25 établissements).
- L'organisation repose sur l'engagement de l'équipe pédagogique, en concertation avec les autorités locales.

Les retours des parents ont été très positifs, soulignant une meilleure compréhension des objectifs et des méthodes de la réforme. L'événement a contribué à renforcer le lien de confiance entre l'école et les familles.



Outils pour aider les parents à faire un choix éclairé

Les réunions d'information sont un levier essentiel pour aider les parents à prendre une décision d'orientation réfléchie.

Il est important de rappeler que l'alphabétisation ne se confond pas avec l'apprentissage d'une langue étrangère. Apprendre à lire et à écrire exige une maîtrise suffisante de la langue dans laquelle ces apprentissages se font. Ainsi, choisir une langue d'alphabétisation que l'enfant comprend et parle déjà augmente ses chances de réussite et renforce sa confiance en ses capacités. À l'inverse, opter pour une langue qu'il ne maîtrise pas encore peut créer des obstacles inutiles dans les premiers apprentissages.

Le questionnaire en vue de l'orientation vers la langue d'alphabétisation (Annexe 1) sert de support structurant pour l'entretien avec les parents et pour formuler une recommandation. Il constitue un outil de référence pour les enseignant(e)s et les parents. Lorsqu'il est complété d'informations sur l'usage des langues au sein de la famille et dans l'environnement de l'élève, ainsi que sur ses compétences linguistiques, il permet généralement de faire émerger une tendance. En l'absence d'orientation claire, d'autres critères sont pris en considération, tels que la langue que l'élève choisit si les activités sont proposées en allemand et en français ou la langue dans laquelle le soutien parental est le plus accessible.

De même, l'arbre des langues du [Centre européen pour les langues vivantes \(CELV\)](https://edl.ecml.at/fr/Activities/language-journey) constitue un outil pertinent pour analyser l'origine et la classification des langues européennes.

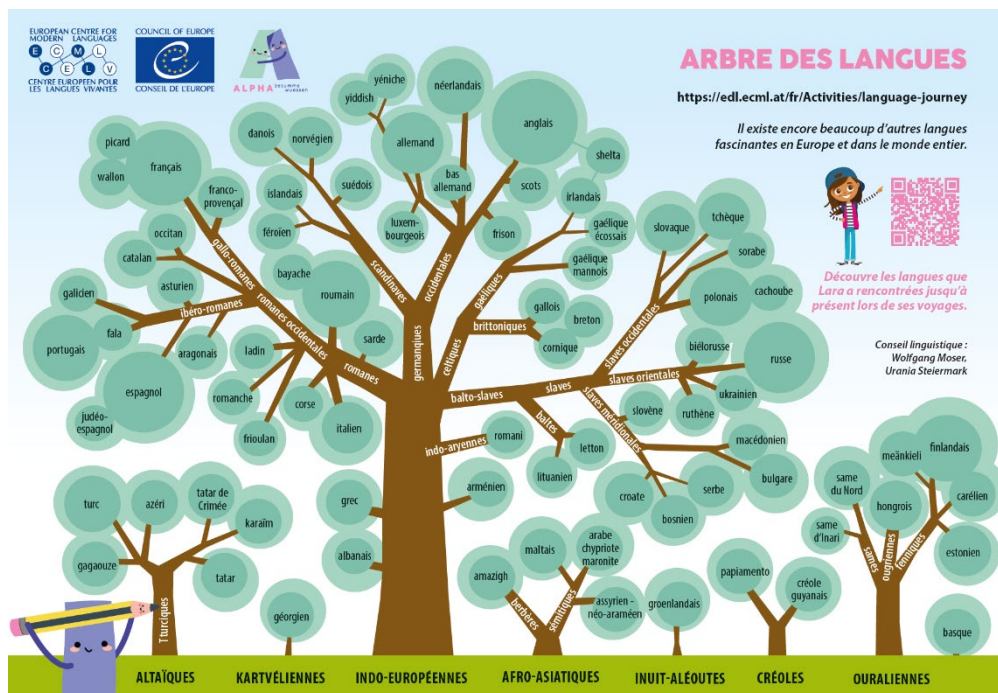


Figure 4 : [Arbre des langues](https://edl.ecml.at/fr/Activities/language-journey) (2025) : CELV, SCRIPT

Les [témoignages de parents](#) ayant déjà participé au projet pilote peuvent aussi rassurer et orienter les parents.

Certaines familles peuvent néanmoins fonder leur choix sur des critères non pédagogiques (amitiés, préférence pour un(e) enseignant(e), etc.). Dans ces situations, le rôle du personnel enseignant est de recentrer la discussion sur les besoins réels de l'élève et sur les implications concrètes du choix de la langue d'alphabétisation.

Moments-clés au cycle 1.1

Événement	Date/période	Remarques
Réunion d'information pour les parents	Rentrée scolaire au C1	Présentation des objectifs et des approches pédagogiques du cycle 1, ainsi que de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen », incluant une première introduction à l'orientation vers la fin du cycle, notamment le choix de la langue d'alphabétisation et l'accompagnement des parents par l'équipe pédagogique du cycle 1 dans cette décision d'orientation. Cette réunion d'information pour parents peut être organisée au niveau de la classe ou au niveau de l'école (voir <i>Exemple de bonne pratique p.21</i>).
Entretien de bilan 1^{er} trimestre	À la fin du 1 ^{er} trimestre au C1.1	Lors du premier bilan, l'enseignant(e) répond aux questions éventuelles par rapport au choix de la langue d'alphabétisation.
Vacances de Noël		
Entretien de bilan 2^e trimestre	À la fin du 2 ^e trimestre au C1.1	Lors du deuxième bilan, l'enseignant(e) répond aux questions éventuelles par rapport au choix de la langue d'alphabétisation.
Vacances de Pâques		
Entretien de bilan 3^e trimestre	À la fin du 3 ^e trimestre au C1.1	Lors du troisième bilan, l'enseignant(e) répond aux questions éventuelles par rapport au choix de la langue d'alphabétisation.
Vacances d'été		

Moments-clés au cycle 1.2

Événement	Date/période	Remarques
Réunion d'information pour les parents	Rentrée scolaire au C1	Présentation des objectifs et des approches pédagogiques du cycle 1, ainsi que de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen », incluant une première introduction à l'orientation vers la fin du cycle, notamment le choix de la langue d'alphabétisation et l'accompagnement des parents par l'équipe pédagogique du cycle 1 dans cette décision d'orientation. Cette réunion d'information pour parents peut être organisée au niveau de la classe ou au niveau de l'école (voir <i>Exemple de bonne pratique p.21</i>).

Entretien de bilan 4^e trimestre	À la fin du 4 ^e trimestre au C1.2	<p>Au plus tard lors du quatrième entretien de bilan, l'enseignant(e) analyse ensemble avec les parents la situation langagière de l'élève. À cette fin, le questionnaire d'orientation peut servir de base en vue de l'orientation vers la langue d'alphabétisation (Annexe 1).</p> <p>La liste de critères est une aide supplémentaire, qui permettra aux enseignant(e)s de déterminer la meilleure langue d'alphabétisation tout en tenant compte de la situation individuelle de chaque enfant (Annexe 2).</p> <p>Cet entretien permettra de conseiller au mieux les parents dans le choix important de la langue d'alphabétisation de leur enfant.</p>
Vacances de Noël		
Séance d'information pour les parents	Avant l'entretien de bilan du 5 ^e trimestre au C1.2	<p>Cette séance pourrait permettre aux parents de rencontrer les enseignant(e)s du cycle 2 et de prendre connaissance du matériel didactique utilisé.</p> <p>Elle ne doit pas nécessairement faire l'objet d'une séance distincte et peut être intégrée à la première réunion d'information organisée au début de l'année scolaire.</p> <p>La séance d'information peut être organisée au niveau de la classe ou de l'école (voir <i>Exemple de bonne pratique</i>, p. 21).</p>
Entretien de bilan 5^e trimestre	Au courant du 5 ^e trimestre au C1.2	Au plus tard lors du cinquième entretien de bilan, l'équipe pédagogique fait une proposition d'orientation dans le cadre du choix de la langue d'alphabétisation au cycle 2.1.
Décision d'orientation	Au courant du 5 ^e trimestre au C1.2	La décision d'orientation prise par les parents est actée (Annexe 3).
Préparation à l'alphabétisation en allemand ou en français	À partir de la décision d'orientation au C1.2	<p>En fin de cycle 1, après que les parents ont choisi la langue d'alphabétisation de leur enfant (allemand ou français), les activités de fin de cycle 1 sont progressivement orientées vers cette langue.</p> <p>Les activités de préparation tiennent compte du temps disponible en fin de cycle 1.2 et visent à sécuriser les bases nécessaires pour l'entrée en alphabétisation, sans alourdir les pratiques existantes ni réduire les autres dimensions du développement global. Elles offrent une première familiarisation, adaptée au rythme de chaque enfant, avec certains éléments de la langue d'alphabétisation choisie.</p>
Vacances de Pâques		
Vacances d'été		

Alternatives d'orientation

Dans certains cas, des écoles européennes publiques ou internationales peuvent représenter des alternatives pertinentes, en fonction des projets familiaux.

Réorientation

La décision d'orientation prise par les parents concernant la langue d'alphabétisation est définitive.

Cependant, certaines situations particulières, par exemple celles d'élèves à besoins éducatifs spécifiques (EBS) ou de primo-arrivants, peuvent nécessiter une approche plus souple.

Toute demande de réorientation doit être examinée au cas par cas, en accord avec la direction de région et, le cas échéant, sur la base d'un dossier validé par la Commission d'inclusion (CI).

Les réorientations doivent rester exceptionnelles, motivées par des circonstances bien précises, et mises en œuvre le plus tôt possible, idéalement durant les premières semaines du cycle 2.

Au-delà de cette période, une réorientation ne devrait en principe plus être autorisée. Il est important d'éviter les changements successifs de parcours, qui nuiraient aux apprentissages et à la stabilité de l'élève.

Cas des élèves susceptibles d'un allongement de cycle

Dans certaines situations, des signes peuvent indiquer qu'un élève pourrait bénéficier d'un allongement du cycle 1. Même dans ces cas, la discussion autour du choix de la langue d'alphabétisation est menée avec les parents au cours du 5^e trimestre, comme pour l'ensemble des élèves. La décision d'orientation est formellement prise par les parents à ce moment-là, indépendamment de la procédure d'allongement, qui n'est actée que plus tard dans l'année scolaire.

Il est important de respecter cet ordre chronologique : d'abord une orientation vers une langue d'alphabétisation, ensuite, le cas échéant, la décision d'un allongement. Dans la grande majorité des cas où un allongement est finalement prononcé, la langue d'alphabétisation retenue initialement reste pertinente. Une préparation progressive à l'alphabétisation dans cette langue peut ainsi être engagée dès le 5^e trimestre, ce qui permet d'anticiper une prise en charge individualisée et cohérente tout au long de l'année supplémentaire.

Si, à titre exceptionnel, pour des raisons liées à l'évolution du profil de l'élève ou à de nouveaux éléments d'observation, un changement de langue d'alphabétisation devait néanmoins être envisagé, cette révision de la décision d'orientation est prise par les parents au cours du 8^e trimestre. La préparation à cette langue d'alphabétisation ainsi retenue débute alors immédiatement après cette révision de la décision d'orientation afin d'assurer une continuité pédagogique et un accompagnement adapté pour la suite du parcours scolaire.

Cas des élèves susceptibles d'une réduction de cycle

Dans certaines situations, des signes peuvent indiquer qu'un élève pourrait bénéficier d'une réduction du cycle 1. Dans ces cas, la discussion autour du choix de la langue d'alphabétisation est menée avec les parents au cours du 2^e trimestre. La décision d'orientation est formellement prise par les parents à ce moment-là, indépendamment de la procédure de réduction de cycle, qui n'est actée que plus tard dans l'année scolaire.

Il est important de respecter cet ordre logique : d'abord une orientation vers une langue d'alphabétisation, ensuite, le cas échéant, la décision d'une réduction. Une préparation progressive à l'alphabétisation dans cette langue peut être engagée dès le 2^e trimestre.

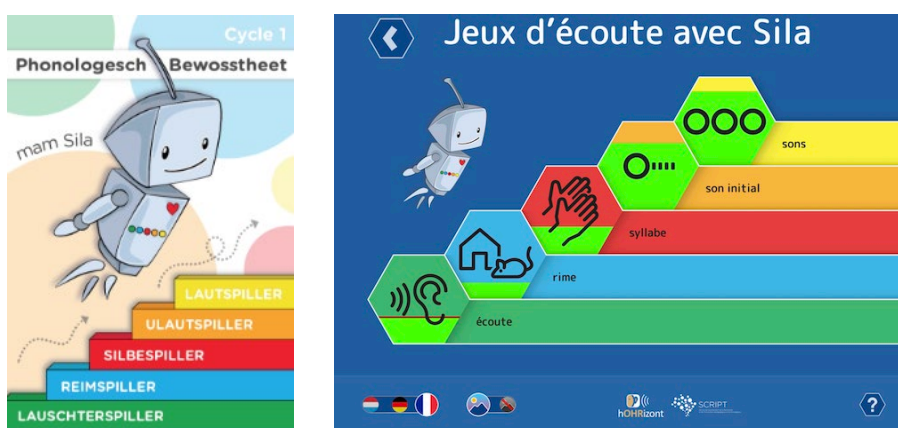
Matériel didactique recommandé au cycle 1

La réforme « ALPHA – zesumme wuessen » s'appuie sur des outils pédagogiques conçus pour soutenir de manière ciblée les apprentissages langagiers et la préparation à l'alphabétisation.

Sila

Pour soutenir le développement de la conscience phonologique, il est recommandé d'utiliser le matériel Sila, développé par le SCRIPT :

- « [Phonologesch Bewosstheet mam Sila](#) » : matériel structuré en langue luxembourgeoise ;
- Jeux d'écoute avec Sila / « [Lauschterwee mam Sila](#) » : application complémentaire disponible en luxembourgeois, allemand et français, permettant un usage différencié en petits groupes ou en activités individuelles.



Figures 5 et 6 : Pages de couverture du matériel « Sila » et de l'application « Lauschterwee mam SILA » (2022) : SCRIPT

L'application permet :

- de sélectionner la langue d'utilisation via un bouton avec drapeaux ;
- d'activer ou non les illustrations selon le contexte d'usage ;
- de travailler avec ou sans image, selon les besoins des élèves.

Sproochekëscht

L'outil pédagogique « Sproochekëscht », développé dans le cadre de « ALPHA – zesumme wuessen », propose 108 activités pour développer les compétences linguistiques des élèves du cycle 1. Réalisables en luxembourgeois, allemand ou français, elles renforcent le luxembourgeois tout en préparant à la langue d'alphabétisation choisie.

Conçu pour un usage quotidien, l'outil stimule de manière ludique le langage et la conscience linguistique, sans préparation complexe. Les activités, alignées sur le plan d'études, soutiennent également le développement cognitif général, essentiel à la réussite scolaire.

Des codes QR donnent accès à du matériel complémentaire et aux cartes illustrées du coffret « Wéi? Wou? Wat? 555 méisproocheg Billerkaarte fir d'Sproochfërderung ». D'autres collections sont disponibles sur www.sproochekescht.lu.



Graph. 7 et 8 : Page de couverture du matériel « Sproochekëscht » et exemple d'une activité (2026) : SCRIPT

Pour la rentrée 2026/2027, 48 activités supplémentaires seront disponibles : 24 en français et 24 en allemand. Celles-ci sont spécifiquement conçues pour renforcer la conscience phonologique et préparer les élèves aux langues d'alphabétisation. Trois marionnettes à doigt viendront compléter le matériel.

Cycle 2

À partir du cycle 2 de l'enseignement fondamental, les élèves sont inscrits dans des classes mixtes, rassemblant des enfants alphabétisés en français et en allemand. Cette structuration vise à préserver la cohésion scolaire et à éviter la constitution de filières parallèles, tout en tenant compte des besoins pédagogiques différenciés selon la langue d'alphabétisation.

Organisation de l'enseignement

Aux cycles 2 et 3, des groupes de langue sont constitués pour l'apprentissage de la langue d'alphabétisation ainsi que pour l'enseignement de la deuxième langue. La langue d'alphabétisation peut être le français ou l'allemand, en fonction du choix effectué par les parents à l'issue du cycle 1. En conséquence, la deuxième langue est déterminée de manière complémentaire : les élèves alphabétisés en français auront l'allemand comme deuxième langue, tandis que ceux alphabétisés en allemand apprendront le français comme deuxième langue. Cette organisation vise à garantir que tous les élèves développent des compétences solides dans les deux langues, en respectant la progression linguistique adaptée à leur parcours.

Pour l'enseignement des mathématiques les écoles disposent d'une marge d'organisation :

- soit les mathématiques sont enseignées dans les groupes ALPHA ;
- soit les mathématiques sont enseignées en groupe-classe.

Des groupes distincts peuvent donc être créés pour les mathématiques, en fonction de la langue d'alphabétisation, en tenant compte des réalités locales et lorsque cela est jugé pédagogiquement pertinent. Cette disposition permet de garantir la clarté conceptuelle et l'accessibilité linguistique de l'enseignement des mathématiques, tout en laissant une marge d'appréciation aux équipes pédagogiques, qui peuvent décider de ce qui convient le mieux à leur situation locale.

Groupe	Alphabétisation et langue	Deuxième langue	Mathématiques
ALPHA DE	9 leçons (DE)	1 leçon (FR – apprentissage oral)	6 leçons
ALPHA FR	9 leçons (FR)	1 leçon (DE – apprentissage oral)	6 leçons

Tous les autres domaines de développement et d'apprentissage sont enseignés en groupe-classe.

Dans les domaines de développement et d'apprentissage relatifs aux mathématiques, à l'éveil aux sciences, aux sciences naturelles et humaines, au cours vie et société, à l'expression corporelle, à la psychomotricité, aux sports et à la santé, à l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, aux arts et à la musique, les trois langues officielles (luxembourgeois, allemand et français) peuvent être utilisées comme langues d'enseignement orales. Cette flexibilité permet aux enseignant(e)s d'adapter leur pratique pédagogique en fonction des besoins des élèves et du contexte linguistique local.

Toutefois, la nouvelle disposition harmonise également la pratique écrite en précisant que, sauf pour le domaine de développement et d'apprentissage du luxembourgeois, les explications écrites sont désormais données et rédigées en allemand et en français. Cela garantit l'accessibilité des contenus écrits à tous les élèves, quelle que soit leur langue d'alphabétisation.

Matériel didactique recommandé au cycle 2

Dans le cadre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen », des matériels didactiques spécifiques sont en cours de développement pour accompagner les parcours d'alphabétisation en français et en allemand, ainsi que l'enseignement des mathématiques.

Manuels d'alphabétisation

Le SCRIPT élabore actuellement deux séries de manuels destinées à l'alphabétisation :

- une nouvelle série en allemand, qui remplacera progressivement le matériel didactique MILA utilisé depuis 2003 ;
- une série entièrement nouvelle en français, développée pour accompagner la mise en œuvre de la nouvelle voie d'alphabétisation introduite par la réforme.

La série MILA avait été conçue à une époque où la majorité des enfants parlaient luxembourgeois ou allemand à la maison – une situation qui ne concerne plus aujourd'hui qu'environ un tiers des élèves de l'enseignement fondamental. Le nouveau matériel en allemand actualise donc cette approche en tenant compte de la diversité linguistique actuelle et des objectifs du plan d'études.

Les deux séries sont conçues en collaboration avec des enseignant(e)s luxembourgeois(es) et tiennent compte des réalités linguistiques et culturelles des classes du pays. Elles partagent une même logique didactique : offrir des supports contextualisés, cohérents et adaptés aux besoins des élèves, qu'ils apprennent à lire et à écrire en français ou en allemand. Les nouveaux matériels didactiques s'appuient sur une didactique combinée et différenciée, intégrant des éléments issus de la didactique du français langue première, du français langue seconde et du français langue étrangère, ainsi que des approches comparables pour l'allemand. Ils visent à répondre à la diversité linguistique des élèves tout en garantissant la cohérence entre les deux voies d'alphabétisation.

Chaque série constituera un système d'apprentissage complet, comprenant :

- dix cahiers progressifs répartis sur les deux années du cycle 2 ;
- des textes d'écoute, des supports audiovisuels et des exercices numériques ou manuels ;
- un guide pédagogique expliquant les principes didactiques et proposant des activités différenciées.

Les principales nouveautés didactiques concernent :

- l'usage de la méthode syllabique, fondée sur la conscience des sons et des structures syllabiques ;
- l'introduction directe de l'écriture cursive dès le début de l'apprentissage, sans étape intermédiaire en script, conformément aux recommandations du Centre pour le développement des apprentissages (CDA) ;
- la coordination thématique et méthodologique entre les parcours d'alphabétisation en allemand et en français, afin d'assurer une cohérence dans les apprentissages fondamentaux.

Il n'est pas attendu que les groupes ALPHA DE et ALPHA FR avancent au même rythme ni qu'ils travaillent les mêmes contenus au même moment. Par exemple, l'introduction des lettres ne suit pas nécessairement la même progression, et les mots choisis pour l'apprentissage des syllabes peuvent différer selon la langue (exemple : limace / Nacktschnecke). L'essentiel est d'assurer une progression comparable dans le développement des compétences de lecture et d'écriture.

Organisation scripturale

Le SCRIPT a défini une ligne éditoriale commune pour ses publications. Tous les manuels édités par le SCRIPT sont présentés en écriture imprimée, tandis que l'enseignement de l'écriture cursive est introduit dès le début du cycle 2, conformément aux pratiques pédagogiques nationales et internationales. Cette combinaison assure la cohérence entre les supports et les méthodes utilisées en classe.

La liberté de choix des matériels didactiques reste garantie, conformément à l'article 11 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. Le personnel enseignant peut utiliser d'autres ressources, pour autant que celles-ci aient été approuvées par le comité d'école et soient conformes au plan d'études.

A titre d'exemple, on peut citer l'outil d'apprentissage « Kaligo ». Cet outil composé d'une application pour tablette (Android et iOS) et d'un site internet est dédié à l'apprentissage ludique de l'écriture des lettres et des chiffres et est destiné aux élèves des cycles 1, 2 et 3.1 de l'enseignement fondamental. Il permet aux élèves de faire des exercices adaptés à leur niveau et d'apprendre à leur rythme. Moyennant l'intelligence artificielle, l'application donne un feedback aux élèves et adapte le niveau de difficulté des exercices par rapport aux résultats obtenus préalablement. Le personnel enseignant a accès à un site internet sur lequel il peut créer et gérer les comptes de ses élèves. Ainsi, il a la possibilité de suivre leur évolution et de leur proposer des exercices qui correspondent à leur niveau d'apprentissage.

De plus, le personnel enseignant a accès à la « Kaligothek » qui offre un large éventail d'unités pédagogiques, et qui lui permet aussi de créer des unités pédagogiques, de les enregistrer et de les partager avec des collègues. Des informations supplémentaires sur « Kaligo » sont disponibles sur le [site internet](#).

Calendrier de mise à disposition

Les nouveaux matériels d’alphabétisation seront testés dans plusieurs écoles au cours des années scolaires 2025/2026 et 2026/2027. Certaines parties seront déjà mises à disposition en ligne en 2026/2027 afin de permettre au personnel enseignant de se familiariser avec les contenus et la structure.

La publication complète des ressources pour le cycle 2.1 est prévue pour l’été 2027, afin que le matériel puisse être utilisé à l’échelle nationale dès la rentrée 2027/2028, au moment où les premiers élèves issus du cycle 1 réformé entreront en cycle 2.

Des formations d’accompagnement seront proposées par l’IFEN à partir du printemps 2027. Elles permettront au personnel enseignant de s’approprier les principes didactiques et les nouveaux supports dans une approche progressive et collaborative.

Cahier d’entrée au cycle 2

Un matériel didactique intitulé « [Meng éischt 100 Deeg am Cycle 2](#) » est disponible depuis la rentrée scolaire 2025/2026. Ce matériel se compose d’un livre illustré permettant la lecture quotidienne d’une histoire à l’école, d’une fiche de travail disponible en allemand et en français, ainsi que d’un guide pédagogique destiné à l’enseignant(e). La fiche de travail et le guide pédagogique peuvent être téléchargés sur [Heydoo](#).

Le matériel propose :

- des rituels quotidiens structurants pour organiser la journée scolaire ;
- des activités favorisant l’autonomie et la communication ;
- l’introduction progressive de stratégies d’apprentissage fondamentales.



Figures 9 et 10 : Page de couverture du matériel « Meng éischt 100 Deeg am Cycle 2 » et fiche d’activité (2025) : SCRIPT

Le projet « Meng éischt 100 Deeg am Cycle 2 » vise à soutenir les élèves dans leurs premiers mois au cycle 2 en développant un ensemble de compétences. Il encourage un travail interdisciplinaire, permettant de créer des liens entre différents domaines de développement et d’apprentissage et de proposer des activités riches et variées. Le dispositif contribue également au renforcement des compétences en mathématiques ainsi qu’au développement des compétences langagières, indispensables pour progresser dans les apprentissages.

Par ailleurs, le projet met l’accent sur la confiance en soi, en offrant aux élèves des situations d’apprentissage valorisantes dans lesquelles ils peuvent constater leurs réussites. Il favorise aussi l’autonomie, en encourageant les élèves à prendre des initiatives et à gérer progressivement leurs propres démarches. Enfin, la coopération occupe une place centrale, puisque les activités proposées amènent les élèves à travailler ensemble, à échanger et à s’entraider.

Deuxième langue

L'apprentissage de la deuxième langue s'appuie sur les acquis développés dans la première langue et mobilise des stratégies communes d'apprentissage et de communication, tout en favorisant, lorsque cela est pertinent, les transferts entre langues. Il vise d'abord la consolidation d'un répertoire oral (compréhension, interaction, prises de parole guidées et spontanées), où les élèves apprennent ainsi à comprendre et à produire des messages adaptés à la situation et au destinataire, tout en développant des stratégies de lecture et d'écriture pour différents genres de textes. Cet apprentissage contribue à renforcer la flexibilité linguistique, l'autonomie et la participation à une société plurilingue.

Dans ce cadre, les élèves bénéficient de matériels didactiques adaptés à leur parcours d'alphabétisation. Pour ceux alphabétisés en allemand, la série « Salut, c'est parti ! » constitue la référence pour l'apprentissage du français au cycle 2, tandis que les élèves alphabétisés en français utilisent la série « Miniprofis » des éditions Klett pour l'apprentissage de l'allemand. Les deux séries s'inscrivent dans une logique didactique cohérente avec les orientations du plan d'études : elles privilégient l'oral comme porte d'entrée dans la langue, proposent des activités différenciées et soutiennent le développement d'un répertoire linguistique riche et fonctionnel, assurant ainsi une continuité dans l'enseignement de la deuxième langue quels que soient le parcours et le niveau initial des élèves.

Mathématiques

Le matériel « MATHI » est utilisé dans les deux groupes ALPHA. Il a été adapté pour fonctionner en parallèle en français et en allemand. Ce matériel permet :

- un enseignement structuré et progressif ;
- une flexibilité pour l'enseignement en groupes ALPHA ou en groupe-classe.

Lorsque la réforme sera mise en œuvre, les écoles auront la possibilité d'organiser l'enseignement des mathématiques de différentes manières : soit en groupes ALPHA selon la langue d'alphabétisation, soit en groupe-classe réunissant tous les élèves. Ce choix organisationnel ne sera pas imposé et pourra varier selon la taille des classes, les effectifs et les besoins pédagogiques. Le matériel « MATHI », actuellement en développement en deux versions linguistiques (allemand et français), permettra à terme d'accompagner cette organisation pédagogique, qu'elle soit réalisée en groupes ALPHA ou en groupe-classe.

Autres domaines de développement et d'apprentissage au cycle 2

À l'exception de l'enseignement des langues et, le cas échéant, des mathématiques, tous les autres domaines de développement et d'apprentissage sont enseignés en classe, ce qui favorise la mixité, la coopération et la cohésion du groupe.

Cette approche permet :

- de préserver des espaces communs d'apprentissage pour tous les élèves, indépendamment de leur langue d'alphabétisation ;
- de développer une langue partagée pour la vie scolaire et les interactions sociales ;
- de favoriser la participation de tous les élèves, quels que soient leur répertoire initial et leur parcours.

Dans les domaines de développement et d'apprentissage relatifs aux mathématiques, à l'éveil aux sciences, aux sciences naturelles et humaines, au cours vie et société, à l'expression corporelle, à la psychomotricité, aux sports et à la santé, à l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, aux arts et à la musique, les trois langues officielles (luxembourgeois, allemand et français) peuvent être utilisées comme langues d'enseignement orales. Cette flexibilité permet aux enseignant(e)s d'adapter leur pratique pédagogique en fonction des besoins des élèves et du contexte linguistique local.

Les supports écrits utilisés dans ces domaines de développement et d'apprentissage sont remis aux élèves dans leur langue d'alphabétisation.

Certains matériels didactiques développés par le SCRIPT sont déjà disponibles dans les deux langues :

- le matériel « [WOW](#) » : Expériences pour l'enseignement des sciences ;
- les cartes de jeu du « [Wizzle](#) » : Un puzzle autour de la ferme.

L'accès aux ressources pédagogiques dans les deux langues est progressivement renforcé. Les supports du site www.fudo.lu sont en cours de traduction en français, tout comme le matériel pour le cours « Vie et société ». Tous les autres matériels didactiques développés par le SCRIPT pour le cycle 2 seront disponibles en version bilingue (français et allemand) au plus tard pour la rentrée 2027/2028.

Exception faite du domaine de développement et d'apprentissage de la langue luxembourgeoise, où la langue d'enseignement et les supports écrits sont en luxembourgeois pour tous les élèves.

Au-delà de son rôle fonctionnel, le luxembourgeois est une langue porteuse de culture et de mémoire collective : les élèves découvrent des contes, chansons, récits et œuvres de littérature enfantine qui nourrissent le sentiment d'appartenance à la société luxembourgeoise et renforcent la fierté linguistique. Le luxembourgeois contribue au développement d'une conscience linguistique et favorise les transferts vers les autres langues d'apprentissage.

Exemples d'organisation des groupes ALPHA au cycle 2

L'organisation des groupes ALPHA au cycle 2 dépend de nombreux facteurs : le nombre d'élèves par cohorte, les ressources humaines disponibles, les infrastructures ainsi que l'organisation scolaire propre à chaque école voire à chaque commune.

Les réalités locales varient considérablement d'un contexte à l'autre. Certaines communes disposent d'une seule classe par année scolaire, d'autres de deux ou trois classes, tandis que les plus grandes écoles regroupent parfois un nombre bien plus important de classes. Certaines communes fonctionnent encore avec des écoles de quartier, alors que d'autres ont choisi de regrouper leurs classes par cycle ou sur un campus scolaire unique, voire sur plusieurs établissements.

À cela s'ajoutent des fluctuations d'effectifs d'une année à l'autre, tant dans le nombre d'enfants par cohorte que dans la proportion de parents optant pour l'une ou l'autre langue d'alphabétisation. Comme le montrent les expériences des écoles pilotes, ces variations peuvent être importantes et rendent difficile toute prévision stable et généralisable.

Chaque école élabore donc, en concertation avec sa direction de région, une proposition d'organisation adaptée à sa réalité. Dans la suite du document, plusieurs cas types illustrent les principes d'organisation possibles selon la taille et la structure des écoles.

Cette diversité n'est pas nouvelle : déjà aujourd'hui, les écoles doivent chaque année trouver des solutions adaptées à leurs contraintes locales dans le cadre de l'organisation scolaire. La réforme ne modifie pas cette logique, mais introduit simplement de nouveaux paramètres linguistiques à prendre en compte dans une planification déjà bien rodée.

23/24	14 15	15 18	13 19	15 18
24/25	10 5 Fielser Schoul Larochette	16 10 Nelly Stein Schiffflange	14 14 Deich Dudelange	11 12 Schoul Uewerkuer Differdange
25/26	12 5	16 11	21 10	14 18

Voici deux exemples représentatifs de répartition :

Exemple 1 : Deux classes, deux groupes ALPHA

24/25

Nelly Stein
Schiffflange

16

10

L'école dispose de deux classes au niveau C2.1 en 24/25. Les élèves sont répartis comme suit :

- Classe A : 8 élèves suivent une alphabétisation en français, 5 en allemand ;
- Classe B : 8 élèves suivent une alphabétisation en français, 5 en allemand.

Les élèves sont regroupés en deux groupes ALPHA :

- Groupe ALPHA FR : 16 élèves ;
- Groupe ALPHA DE : 10 élèves.

Les cours de langues (allemand et français) ainsi que les cours de mathématiques sont organisés par groupe ALPHA, tandis que les autres domaines de développement et d'apprentissage sont enseignés en groupe-classe comprenant des élèves alphabétisés en allemand et des élèves alphabétisés en français. En regardant l'horaire en détail :

Groupe ALPHA FR + groupe-classe				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mathématiques	Mathématiques	Natation / Éducation musicale	Vie et société	Éveil aux sciences
Allemand	Mathématiques	Natation / Éducation musicale	Mathématiques	Mathématiques
Français	Mathématiques	Français	Mathématiques	Mathématiques
Français	Vie et société	Français	Français	Français
Français	Luxembourgeois	Français	Français	Français
		Éveil aux sciences		Éducation artistique
		Éveil aux sciences		Travaux manuels

Groupe ALPHA DE + groupe-classe				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mathématiques	Mathématiques	Natation / Éducation musicale	Vie et société	Éveil aux sciences
Français	Mathématiques	Natation / Éducation musicale	Mathématiques	Mathématiques
Allemand	Mathématiques	Allemand	Mathématiques	Mathématiques
Allemand	Vie et société	Allemand	Allemand	Allemand
Allemand	Luxembourgeois	Allemand	Allemand	Allemand
Éducation sportive		Éveil aux sciences		Éducation artistique
Éducation sportive		Éveil aux sciences		Travaux manuels

- En bleu : les élèves sont dans leur groupe ALPHA FR pour l'apprentissage des langues (alphabétisation, langue française, langue allemande en oral) et les mathématiques.
- En vert : les élèves sont dans leur groupe ALPHA DE pour l'apprentissage des langues (alphabétisation, langue allemande, langue française en oral) et les mathématiques.
- En rose : les élèves sont réunis dans leur groupe-classe pour l'apprentissage des autres domaines de développement et d'apprentissage.

Pour cette organisation, il faut prévoir 16 leçons pour les groupes ALPHA (langue d'alphabétisation, enseignement oral en deuxième langue, mathématiques) et 12 leçons pour les autres domaines de développement et d'apprentissage, sachant que les deux classes ne doivent pas suivre les mêmes matières en parallèle. Ainsi, une classe peut bien suivre un cours d'éveil aux sciences pendant que l'autre classe suit un cours de natation à la piscine.

Besoins :

- **Ressources** : 2 x 28 leçons
- **Infrastructure** : 2 salles de classe

Conclusion : Cette organisation n'a pas de répercussion ni sur les ressources ni sur les besoins en infrastructure.

Exemple 2 : Une classe, deux groupes ALPHA

24/25



Fielser Schoul
Larochette


10


6

Dans cette école en 24/25, une seule classe de 16 élèves au niveau C2.1 compte :

- 6 élèves alphabétisés en allemand ;
- 10 élèves qui suivent une alphabétisation en français.

Deux groupes ALPHA sont constitués au sein de la même classe. Des plages horaires communes sont définies pour les cours d’alphabétisation, de langues et de mathématiques. Les autres domaines de développement et d’apprentissage sont abordés en groupe-classe, en langue luxembourgeoise.

Groupe ALPHA FR				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Français	Français	Français	Français	Français
Français	Français	Français	Français	Français
Mathématiques	Mathématiques	Français	Mathématiques	Mathématiques
		Mathématiques		
		Mathématiques		
Français				
Allemand				

Groupe ALPHA DE				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand
Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand
Mathématiques	Mathématiques	Allemand	Mathématiques	Mathématiques
		Mathématiques		
		Mathématiques		
Allemand				
Français				

Groupe-classe				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Vie et société	Vie et société		Éducation musicale	Natation
Éveil aux sciences	Éveil aux sciences		Éveil aux sciences	Natation
		Luxembourgeois		Éducation artistique
		Éducation sportive		Travaux manuels

Dans ce scénario, les élèves du groupe comptant le moins d’élèves (ici, le groupe ALPHA DE) se rendent, pour leurs cours d’allemand, de français et de mathématiques, dans une salle de classe distincte, qui ne doit pas nécessairement correspondre à une salle de classe ordinaire en termes de taille.

En regardant l'organisation scolaire en détail :

Groupe ALPHA FR + groupe-classe				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Français	Français	Français	Français	Français
Français	Français	Français	Français	Français
Mathématiques	Mathématiques	Français	Mathématiques	Mathématiques
Vie et société	Vie et société	Mathématiques	Éducation musicale	Natation
Éveil aux sciences	Éveil aux sciences	Mathématiques	Éveil aux sciences	Natation
Français		Luxembourgeois		Éducation artistique
Allemand		Éducation sportive		Travaux manuels

Groupe ALPHA DE + groupe-classe				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand
Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand
Mathématiques	Mathématiques	Allemand	Mathématiques	Mathématiques
Vie et société	Vie et société	Mathématiques	Éducation musicale	Natation
Éveil aux sciences	Éveil aux sciences	Mathématiques	Éveil aux sciences	Natation
Allemand		Luxembourgeois		Éducation artistique
Français		Éducation sportive		Travaux manuels

- En bleu : Les élèves sont dans leur groupe ALPHA FR pour l'apprentissage des langues (alphabétisation, langue française, langue allemande en oral) et les mathématiques.
- En vert : Les élèves sont dans leur groupe ALPHA DE pour l'apprentissage des langues (alphabétisation, langue allemande, langue française en oral) et les mathématiques.
- En rose : les élèves sont réunis dans leur groupe-classe.

Besoins :

- **Ressources** : 1 x 28 leçons et 1 x 16 leçons (langues et mathématiques)
- **Infrastructure** : 2 salles de classe ou 1 salle de classe (pour 16 élèves) et 1 salle de petite dimension (pour 6 élèves)

Conclusion : Cette organisation nécessite un surplus de 16 leçons au niveau des ressources et une salle supplémentaire. Dans ce cas précis, une salle de petite dimension pourrait suffire pour l'enseignement des six élèves.

Besoins éventuels en ressources et en infrastructure selon différents cas de figure

Après les exemples des écoles pilotes, différentes situations fictives seront décrites avec leurs répercussions éventuelles au niveau des ressources ou du besoin en infrastructure.

Le principe de mixité reste prioritaire dans la composition des classes ([vidéo explicative](#)). Les élèves y sont mélangés indépendamment de leur langue d’alphabétisation. À certains moments, ils rejoignent toutefois leurs groupes ALPHA pour y apprendre à lire et à écrire et pour développer leurs compétences langagières. Les mathématiques peuvent être enseignées aussi bien en classe qu’au sein des groupes ALPHA.

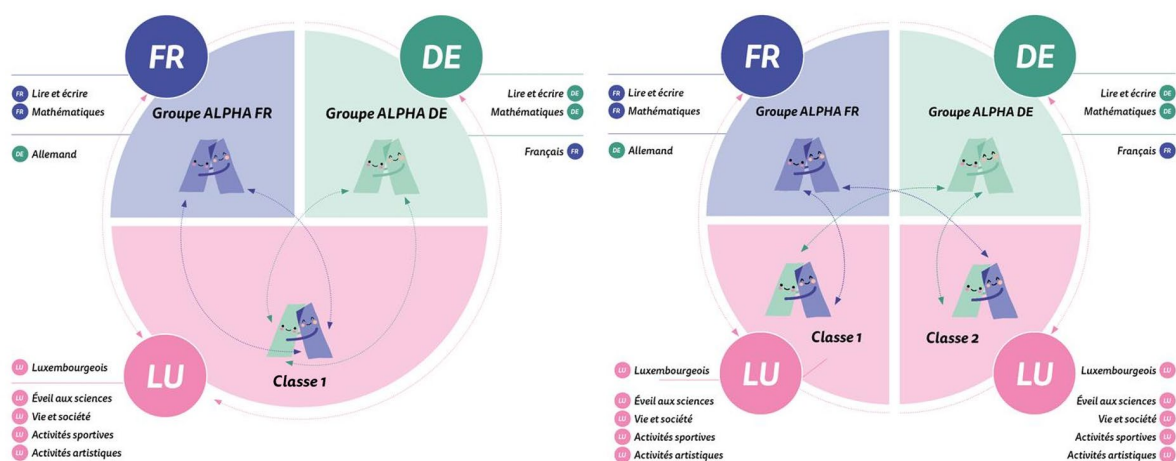


Figure 11 : Fonctionnement des classes et des groupes de langues (2025) : MENJE (identique à la figure 3)

Si le principe général repose sur la constitution de classes mixtes regroupant des élèves ayant opté pour des langues d’alphabétisation différentes, il est cependant nécessaire de prévoir une certaine flexibilité dans les situations où les effectifs sont trop réduits pour garantir une mixité langagière.

Ainsi, lorsque toutes les classes d’un même cycle sont exclusivement composées d’enfants de parents ayant choisi une seule et même langue d’alphabétisation, l’alphabétisation est assurée dans la langue choisie par l’ensemble des élèves du cycle au sein de leur classe.

Par ailleurs, dans des situations particulières, notamment lorsque le nombre d’élèves ayant choisi une langue d’alphabétisation est très faible, il convient d’organiser la répartition de manière à préserver l’intérêt pédagogique et le bien-être des élèves. Par exemple, dans une école disposant de quatre classes du cycle 2.1, si seulement quatre élèves ont choisi une même langue d’alphabétisation, il est préférable d’intégrer les quatre élèves ensemble dans une seule classe. Si le nombre d’élèves atteint sept, ils sont répartis sur deux classes. Une telle organisation permet d’éviter l’inscription d’un élève isolé dans chacune des quatre classes et contribue à instaurer un climat d’apprentissage plus favorable, en veillant à préserver le bien-être des élèves.

Dès lors, lorsque la mise en œuvre de la mixité langagière ne peut être assurée dans des conditions optimales, il est possible, dans ce cas exceptionnel, de constituer des classes non mixtes, composées exclusivement d’élèves ayant opté pour la même langue d’alphabétisation. Une proposition dans la visée des apprentissages et dans le respect du bien-être de tous les élèves devra être discutée avec la direction de région afin d’évaluer les alternatives possibles et de valider la démarche.

Cas de figure A (à partir de 2027/28)

École A					
	Nbre élèves	Moyenne par classe	Nbre classes	Leçons	Volume leçons
C2.1	34	17,00	2	28	56

Les inscriptions des élèves dans les groupes ALPHA sont homogènes, 50 % des parents ont opté pour une alphabétisation en allemand, 50 % pour une alphabétisation en français.

Organisation :

- 2 groupes ALPHA (langues, mathématiques) : 1 groupe ALPHA DE et 1 groupe ALPHA FR (17 élèves/groupe) ;
- 2 classes (pour les autres domaines de développement et d'apprentissage) avec 17 élèves par classe en groupe-classe.

Besoins :

- **Ressources** : 2 x 28 leçons
- **Infrastructure** : 2 salles de classe

Conclusion : Cette organisation n'a pas de répercussion ni sur les ressources ni sur les besoins en infrastructure.

Cas de figure B (à partir de 2027/28)

École B					
	Nbre élèves	Moyenne par classe	Nbre classes	Leçons	Volume leçons
C2.1	50	16,67	3	28	84

Les inscriptions des élèves dans les groupes ALPHA sont homogènes, avec 50 % des parents optant pour une alphabétisation en allemand et 50 % des parents optant pour une alphabétisation en français. L'organisation scolaire classique aurait prévu trois classes avec 16 respectivement 17 élèves.

Étant donné que la création d'un groupe de 25 élèves n'est pas prévue, il faudra créer un groupe ALPHA supplémentaire pour l'enseignement des langues et des mathématiques. Ainsi, il y aura deux groupes ALPHA DE et deux groupes ALPHA FR, composés chacun de 12 ou 13 élèves. Les élèves se retrouvent dans leurs trois classes de 16 respectivement 17 élèves pour les autres domaines de développement et d'apprentissage.

Pour les mathématiques, deux organisations sont possibles lors de la mise en œuvre de la réforme :

- Option A (mathématiques en groupes ALPHA) : les mêmes quatre groupes (12–13 élèves) sont maintenus pour les mathématiques. Cette configuration renforce la continuité linguistique dans les apprentissages fondamentaux et requiert une planification de créneaux parallèles.
- Option B (mathématiques en groupe-classe) : les mathématiques sont enseignées dans les trois classes de 16 à 17 élèves ; seuls les cours de langues restent en groupes ALPHA. Cette option simplifie la dotation horaire sur les créneaux de mathématiques tout en conservant des effectifs réduits pour l'alphabétisation.

Dans les deux cas, les autres domaines de développement et d'apprentissage sont enseignés en groupe-classe, ce qui favorise la mixité, la coopération et la cohésion du groupe. Le choix entre les deux options pour les mathématiques relève de l'analyse locale (effectifs, ressources disponibles, emploi du temps) et se fait en concertation avec la direction de région.

Groupes ALPHA	G1 DE: 12	G2 DE: 13	G3 FR: 12	G4 FR: 13
Classes	C1: 17	C2: 17	C3: 16	

Besoins option A :

- **Ressources** : 3 x 28 leçons et 1 x 16 leçons
- **Infrastructure** : 4 salles de classe

Conclusion : Cette organisation nécessite un surplus de 16 leçons au niveau des ressources et une salle de classe supplémentaire.

Besoins option B :

- **Ressources** : 3 x 28 leçons et 1 x 10 leçons
- **Infrastructure** : 4 salles de classe

Conclusion : Cette organisation nécessite un surplus de 10 leçons au niveau des ressources et une salle de classe supplémentaire.

Cas de figure C (à partir de 2027/28)

École C					
	Nbre élèves	Moyenne par classe	Nbre classes	Leçons	Volume leçons
C2.1	50	16,67	3	28	84

Les inscriptions des élèves dans les groupes ALPHA sont hétérogènes, avec 75 % des parents optant pour une alphabétisation en allemand et 25 % des parents optant pour une alphabétisation en français. L'organisation scolaire classique aurait prévu trois classes avec 16 respectivement 17 élèves.

Groupes ALPHA	G1 DE : 19	G2 DE : 18	G3 FR : 13
Classes	C1 : 17	C2 : 17	C3 : 16

Il faudrait deux groupes ALPHA DE et un groupe ALPHA FR. Les élèves se retrouvent dans leurs classes de 16 respectivement 17 élèves pour les autres domaines de développement et d'apprentissage.

Besoins :

- **Ressources** : 3 x 28 leçons
- **Infrastructure** : 3 salles de classe

Conclusion : Cette organisation n'a pas de répercussion ni sur les ressources ni sur les besoins en infrastructure.

Le comité d'école pourrait également envisager l'organisation scolaire suivante, en créant trois groupes ALPHA DE, de 12 voire 13 élèves et un groupe ALPHA FR avec 13 élèves :

Groupes ALPHA	G1 DE : 13	G2 DE : 12	G3 DE : 12	G4 FR : 13
Classes	C1 : 17	C2 : 17	C3 : 16	

Besoins :

- **Ressources** : 3 x 28 leçons et 1 x 16 leçons
- **Infrastructure** : 4 salles de classe

Conclusion : Cette organisation nécessite un surplus de 16 leçons au niveau des ressources et une salle de classe supplémentaire.

Le comité d'école peut opter pour la création de groupes ALPHA à effectifs plus ou moins égaux. Ainsi, il prévoit un groupe supplémentaire pour l'enseignement des langues (allemand et français) et des mathématiques. Cette organisation demande un plus grand nombre de leçons pour la création des groupes ALPHA. De plus, cette organisation exige une salle de classe supplémentaire. Dans ce cas précis, ce surplus en ressources devra provenir du contingent alloué à la commune.

Cas de figure D (à partir de 2028/29)

École D					
	Nbre élèves	Moyenne par classe	Nbre classes	Leçons	Volume leçons
C 2.1	12	12,00	1	28	28
C 2.2	21	21,00	1	28	28

Dès la

rentrée scolaire 28/29, les élèves de deux cohortes sont alphabétisés soit en allemand, soit en français. Les inscriptions des élèves dans les groupes ALPHA sont homogènes, avec 50 % des parents optant pour une alphabétisation en allemand et 50 % des parents optant pour une alphabétisation en français.

C2.1	Groupes ALPHA	G1 FR : 6	G2 DE : 6
	Classes	C1 : 12	

Besoins pour le cycle 2.1 :

- **Ressources :** 1 x 28 leçons et 1 x 16 leçons
- **Infrastructure :** 2 salles de classe ou 1 salle de classe (pour 12 élèves) et une salle de petite dimension (pour 6 élèves)

Conclusion : Cette organisation nécessite un surplus de 16 leçons au niveau des ressources et une salle supplémentaire. Dans ce cas précis, une salle de petite dimension pourrait suffire pour l'enseignement des six élèves.

C2.2	Groupes ALPHA	G1 FR : 11	G2 DE : 10
	Classes	C1 : 21	

Besoins pour le cycle 2.2 :

- **Ressources :** 1 x 28 leçons et 1 x 16 leçons
- **Infrastructure :** 2 salles de classe

Conclusion : Cette organisation nécessite un surplus de 16 leçons au niveau des ressources et une salle supplémentaire.

Conclusion en besoin supplémentaire pour le C2.1 et le C2.2 :

- **Ressources :** un surplus de 2 x 16 leçons = 32 leçons
- **Infrastructure :** une salle de petite dimension et une salle de classe

Dispositions organisationnelles

Réorientation

La décision d'orientation prise par les parents concernant la langue d'alphabétisation est définitive.

Cependant, certaines situations particulières, par exemple celles d'élèves à besoins éducatifs spécifiques (EBS) ou de primo-arrivants, peuvent nécessiter une approche plus souple.

Toute demande de réorientation de la part de l'équipe pédagogique ou des parents d'élèves doit être examinée au cas par cas, en accord avec la direction de région et, le cas échéant, sur la base d'un dossier validé par la Commission d'inclusion (CI).

Les réorientations doivent rester exceptionnelles, motivées par des circonstances bien précises, et mises en œuvre le plus tôt possible, idéalement durant les premières semaines du cycle 2.

Au-delà de cette période, une réorientation ne devrait en principe plus être autorisée. Il est évident que ce changement est soumis pour accord aux parents de l'élève concerné.

Il est important d'éviter les changements successifs de parcours, qui nuiraient à la stabilité de l'élève.

Épreuves standardisées

Les épreuves standardisées (ÉpStan) sont actuellement en cours d'adaptation afin de tenir compte de la nouvelle organisation linguistique introduite par la réforme. Ces adaptations seront achevées avant la mise en œuvre de la réforme à tous les niveaux concernés, de manière à garantir la cohérence du dispositif d'évaluation nationale.

À partir de la rentrée 2026/2027, les épreuves organisées en début de cycle 2 seront disponibles en deux versions linguistiques, selon la langue d'alphabétisation de l'élève. Les épreuves de mathématiques et de compréhension orale seront ainsi proposées en français ou en allemand, tandis qu'aucune épreuve de compréhension écrite n'est prévue à ce stade. Cette évolution permettra d'évaluer les élèves dans la langue dans laquelle ils sont alphabétisés et enseignés en mathématiques, tout en garantissant l'équité du dispositif et la comparabilité des résultats entre les deux voies d'alphabétisation. Les tests reposent sur des cadres de référence et des niveaux de compétence identiques, assurant la cohérence méthodologique du système.

Au fur et à mesure de l'élargissement de la réforme, les épreuves du début du cycle 3, puis celles du début du cycle 4, seront également adaptées selon le même principe. Les élèves seront ainsi évalués dans la langue correspondant à leur parcours d'alphabétisation, notamment en mathématiques et en compréhension orale.

Bilans intermédiaires

Les entretiens de bilan sont menés par l'enseignant(e) titulaire en tant que représentant(e) de l'équipe pédagogique.

Dans les cycles 2 à 4, le (la) titulaire de classe participera aux entretiens de bilan pour tous les élèves de sa classe. En conséquence, le nombre d'entretiens de bilan par enseignant(e) ne devrait en principe pas augmenter. L'enseignant(e) est libre d'assister aux entretiens de bilan de tous les élèves dont il (elle) est en charge. L'organisation des entretiens autour des bilans intermédiaires sera discutée et organisée au niveau de l'équipe pédagogique. L'objectif est d'assurer une vision globale des compétences de l'élève pour adapter au mieux son parcours.

Dispositif « Summerschool »

Le dispositif « Summerschool » reste accessible à tous les élèves, quelle que soit leur langue d’alphabétisation.

Dans le cadre de la réforme, des dossiers pédagogiques différenciés sont disponibles pour les groupes ALPHA FR et ALPHA DE. Ces dossiers sont téléchargeables et peuvent être utilisés de manière autonome ou accompagnée.

En complément, des cours en présentiel sont organisés durant les dernières semaines des vacances d’été. Ces cours ciblent principalement les compétences langagières en lien avec la langue d’alphabétisation, afin de consolider les acquis et d’assurer une reprise progressive des apprentissages.

Les mathématiques, quant à elles, ne font pas l’objet d’une différenciation par langue d’alphabétisation et sont proposées de manière commune dans le cadre de la « Summerschool ». Néanmoins, le dossier pédagogique sera offert en version bilingue.

Cycle 3

Au cycle 3, les élèves poursuivent leur parcours linguistique selon la langue d’alphabétisation choisie à la fin du cycle 1. L’organisation reste similaire à celle du cycle 2 : les cours de langues et de mathématiques sont différenciés par groupes ALPHA, tandis que les autres domaines de développement et d’apprentissage sont abordés en classe.

Organisation de l’enseignement

L’enseignement du français, de l’allemand et des mathématiques est structuré comme suit :

Groupe ALPHA	Français	Allemand	Mathématiques
Groupe ALPHA DE	7 leçons	5 leçons	5 leçons
Groupe ALPHA FR	5 leçons	7 leçons	5 leçons

Pour rappel : Les écoles ont la possibilité :

- soit d’organiser les mathématiques en groupes ALPHA ;
- soit de les enseigner en classe, en tenant compte des deux langues d’alphabétisation.

Cette flexibilité permet aux équipes pédagogiques d’adapter l’organisation à leur réalité scolaire tout en assurant la continuité des apprentissages dans les deux langues.

Tous les autres domaines de développement et d’apprentissage sont enseignés en groupe-classe.

Dans les domaines de développement et d’apprentissage relatifs aux mathématiques, à l’éveil aux sciences, aux sciences naturelles et humaines, au cours vie et société, à l’expression corporelle, à la psychomotricité, aux sports et à la santé, à l’éveil à l’esthétique, à la création et à la culture, aux arts et à la musique, les trois langues officielles (luxembourgeois, allemand et français) peuvent être utilisées comme langues d’enseignement orales. Cette flexibilité permet aux enseignant(e)s d’adapter leur pratique pédagogique en fonction des besoins des élèves et du contexte linguistique local.

Toutefois, la nouvelle disposition harmonise également la pratique écrite en précisant que, sauf pour le domaine de développement et d’apprentissage du luxembourgeois, les explications écrites sont désormais données et rédigées en allemand et en français. Cela garantit l’accessibilité des contenus écrits à tous les élèves, quelle que soit leur langue d’alphabétisation.

Matériel didactique recommandé au cycle 3

Afin d'accompagner la continuité des apprentissages dans le cadre de la réforme, plusieurs matériels sont disponibles ou en cours de développement pour l'enseignement du français, de l'allemand et des mathématiques au cycle 3.

Langues

Langue	ALPHA FR	ALPHA DE
Français – langue d’alphabétisation	Nouveau matériel en cours d’élaboration	—
Allemand – langue d’alphabétisation	—	Nouveau matériel en cours d’élaboration
Français – deuxième langue	—	<i>Salut, c’est magique !</i> (CLE, SCRIPT)
Allemand – deuxième langue	<i>Deutschprofis</i> (KLETT)	—

Les matériels sont choisis en cohérence avec les objectifs du plan d'études et permettent de construire des parcours différenciés sans créer de filières séparées. Leur utilisation favorise l'alignement pédagogique tout en tenant compte des langues d'alphabétisation.

Mathématiques

Le matériel « MATHI » est utilisé dans les deux groupes ALPHA. Il a été adapté pour fonctionner en parallèle en français et en allemand. Ce matériel permet :

- un enseignement structuré et progressif ;
- une flexibilité pour l'enseignement en groupes ALPHA ou en groupe-classe.

Lorsque la réforme sera mise en œuvre, les écoles auront la possibilité d'organiser l'enseignement des mathématiques de différentes manières : soit en groupes ALPHA selon la langue d'alphabétisation, soit en groupe-classe réunissant tous les élèves. Ce choix organisationnel ne sera pas imposé et pourra varier selon la taille des classes, les effectifs et les besoins pédagogiques. Le matériel « MATHI », actuellement en développement en deux versions linguistiques (allemand et français), permettra à terme d'accompagner cette organisation pédagogique, qu'elle soit réalisée en groupes ALPHA ou en groupe-classe.

Autres domaines de développement et d'apprentissage

À l'exception de l'enseignement des langues et, le cas échéant, des mathématiques, tous les autres domaines de développement et d'apprentissage sont enseignés en classe, ce qui favorise la mixité, la coopération et la cohésion du groupe.

Dans les domaines de développement et d'apprentissage relatifs aux mathématiques, à l'éveil aux sciences, aux sciences naturelles et humaines, au cours vie et société, à l'expression corporelle, à la psychomotricité, aux sports et à la santé, à l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, aux arts et à la musique, les trois langues officielles (luxembourgeois, allemand et français) peuvent être utilisées comme langues d'enseignement orales. Cette flexibilité permet aux enseignant(e)s d'adapter leur pratique pédagogique en fonction des besoins des élèves et du contexte linguistique local.

Toutefois, à mesure que les élèves gagnent en maturité linguistique, les enseignant(e)s peuvent choisir d'introduire ponctuellement l'allemand ou le français comme langues de communication, lorsque cela favorise les apprentissages. Ce recours reste toujours réfléchi et équilibré, de manière à garantir que tous les élèves, quelle que soit leur langue d'alphabétisation, puissent progresser dans les meilleures conditions.

Les supports écrits remis aux élèves dans ces domaines de développement et d'apprentissage sont proposés dans leur langue d'alphabétisation ou dans les deux langues (allemand et français). Cela contribue au développement du vocabulaire disciplinaire dans les deux langues et renforce les compétences en lecture et en écriture dans la langue d'alphabétisation.

Comme au cycle 2, les ressources pédagogiques du site www.fudo.lu sont progressivement traduites en français. Des versions bilingues du matériel pour le domaine de développement et d'apprentissage « Vie et société » sont également en cours d'élaboration.

Tous les matériels didactiques développés par le SCRIPT seront disponibles en version française à côté de la version allemande dès que la réforme atteindra le cycle 3.

Une exception reste valable pour le domaine de développement et d'apprentissage de la langue luxembourgeoise : l'enseignement et les supports restent en luxembourgeois. Le nouveau manuel « FLOTT » conçu en luxembourgeois, est le référentiel prévu dans ce domaine de développement et d'apprentissage.

Exemples d'organisation des groupes ALPHA au cycle 3

L'organisation des groupes ALPHA au cycle 2 dépend de nombreux facteurs : le nombre d'élèves par cohorte, les ressources humaines disponibles, les infrastructures ainsi que l'organisation scolaire propre à chaque école voire à chaque commune.

Les réalités locales varient considérablement d'un contexte à l'autre. Certaines communes disposent d'une seule classe par année scolaire, d'autres de deux ou trois classes, tandis que les plus grandes écoles regroupent parfois un nombre bien plus important de classes. Certaines communes fonctionnent encore avec des écoles de quartier, alors que d'autres ont choisi de regrouper leurs classes par cycle ou sur un campus scolaire unique, voire sur plusieurs établissements.

À cela s'ajoutent des fluctuations d'effectifs d'une année à l'autre, tant dans le nombre d'enfants par cohorte que dans la proportion de parents optant pour l'une ou l'autre langue d'alphabétisation. Comme le montrent les expériences des écoles pilotes, ces variations peuvent être importantes et rendent difficile toute prévision stable et généralisable.

Chaque école élabore donc, en concertation avec sa direction de région, une proposition d'organisation adaptée à sa réalité. Dans la suite du document, plusieurs cas types illustrent les principes d'organisation possibles selon la taille et la structure des écoles.

Cette diversité n'est pas nouvelle : déjà aujourd'hui, les écoles doivent chaque année trouver des solutions adaptées à leurs contraintes locales dans le cadre de l'organisation scolaire. La réforme ne modifie pas cette logique, mais introduit simplement de nouveaux paramètres linguistiques à prendre en compte dans une planification déjà bien rodée.

Dans le chapitre consacré au cycle 2, des exemples d'organisation des groupes ALPHA sont présentés à la page 34.

Dispositions organisationnelles

Épreuves standardisées

Dans le cadre de la réforme, toutes les épreuves standardisées du cycle 3 seront adaptées afin de refléter la nouvelle organisation linguistique et de tenir compte des parcours différenciés liés à la langue d'alphabétisation.

Les élèves passent des épreuves en compréhension orale, compréhension écrite et mathématiques.

Pour les épreuves de langue, chaque élève passe :

- une épreuve en langue d'alphabétisation choisie à la fin du cycle 1 ;
- une épreuve en deuxième langue du parcours.

Cette organisation permet de suivre le développement des compétences dans les deux langues tout au long du cycle 3. Les versions proposées (en français ou en allemand) sont alignées sur les niveaux attendus selon le parcours suivi par l'élève.

Les épreuves de mathématiques sont également proposées en deux versions linguistiques (allemand et français). L'élève passe l'épreuve dans la langue dans laquelle il suit habituellement les cours de mathématiques.

L'objectif est de garantir :

- des conditions d'évaluation équitables et comparables pour tous les élèves ;
- une reconnaissance des parcours linguistiques différenciés sans créer de hiérarchisation ;
- une base commune pour le suivi des apprentissages à l'échelle nationale.

Bilans intermédiaires

Les entretiens de bilan sont menés par l'enseignant(e) titulaire en tant que représentant(e) de l'équipe pédagogique.

Dans les cycles 2 à 4, le (la) titulaire de classe participera aux entretiens de bilan pour tous les élèves de sa classe. En conséquence, le nombre d'entretiens de bilan par enseignant(e) ne devrait en principe pas augmenter. L'enseignant(e) est libre d'assister aux entretiens de bilan de tous les élèves dont il (elle) est en charge. L'organisation des entretiens autour des bilans intermédiaires sera discutée et organisée au niveau de l'équipe pédagogique. L'objectif est d'assurer une vision globale des compétences de l'élève pour adapter au mieux son parcours.

Dispositif « Summerschool »

Le dispositif « Summerschool » reste accessible à tous les élèves du cycle 3, quelle que soit leur langue d'alphabétisation. Il vise à consolider les acquis de l'année scolaire et à renforcer les compétences langagières avant la rentrée.

Comme pour le cycle 2, la « Summerschool » se compose de deux volets :

- des dossiers pédagogiques différenciés, disponibles en français et en allemand, selon la langue d'alphabétisation de l'élève ;
- des cours en présentiel, organisés pendant les dernières semaines des vacances d'été.

Les cours portent principalement sur le renforcement des compétences en langues. Les mathématiques sont proposées de manière commune, sans distinction entre les groupes ALPHA, néanmoins, le dossier pédagogique sera disponible en version bilingue. Ce dispositif vise à soutenir la transition vers le cycle 4 et à prévenir les difficultés à l'entrée dans les nouveaux apprentissages.

Cycle 4

Au cycle 4, les élèves se retrouvent dans une organisation unifiée. La différenciation selon la langue d'alphabétisation prend fin, il n'y a plus de groupes ALPHA afin de permettre une convergence des parcours et une préparation harmonisée à l'orientation vers l'enseignement secondaire.

Organisation de l'enseignement

Les élèves du cycle 4 suivent les enseignements de français, d'allemand et de mathématiques dans une classe (et il n'y a plus de groupes ALPHA). L'objectif est d'atteindre un niveau de compétence solide dans les deux langues, quelles que soient les trajectoires linguistiques antérieures.

Le nombre moyen de leçons par semaine se répartit comme suit :

- Mathématiques : 5 leçons ;
- Langues (langue allemande et langue française) : 12 leçons ;
- Autres domaines de développement et d'apprentissage : 11 leçons.

Dans les domaines de développement et d'apprentissage relatifs aux mathématiques, à l'éveil aux sciences, aux sciences naturelles et humaines, au cours vie et société, à l'expression corporelle, à la psychomotricité, aux sports et à la santé, à l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, aux arts et à la musique, les trois langues officielles (luxembourgeois, allemand et français) peuvent être utilisées comme langues d'enseignement orales. Cette flexibilité permet aux enseignant(e)s d'adapter leur pratique pédagogique en fonction des besoins des élèves et du contexte linguistique local.

Les supports écrits sont proposés dans les deux langues, en fonction de la langue d'alphabétisation de l'élève. Ponctuellement, certains contenus peuvent être abordés en allemand ou en français pour l'ensemble du groupe. Cette pratique vise à familiariser les élèves avec les rythmes et exigences de l'enseignement secondaire, où la langue véhiculaire principale est généralement soit le français, soit l'allemand.

Matériel didactique recommandé au cycle 4

Pour accompagner l'enseignement des langues et des mathématiques au cycle 4, des matériels didactiques sont mis à disposition des écoles, en cohérence avec les objectifs du plan d'études et la continuité des parcours.

Langues

- Pour le français : le manuel « Salut, c'est à toi ! » (CLE, SCRIPT) est utilisé dans toutes les classes.
- Pour l'allemand : un nouveau matériel est en cours de développement. Il est conçu pour répondre aux besoins des élèves ayant suivi des parcours linguistiques différenciés dans les cycles précédents.

Mathématiques

Le matériel « MATHI » reste la référence principale pour l'enseignement des mathématiques au cycle 4.

Autres domaines de développement et d'apprentissage

Tous les matériels didactiques développés par le SCRIPT seront disponibles en version française et allemande, à l'exception du domaine de développement et d'apprentissage de la langue luxembourgeoise. Dans ce domaine de développement et d'apprentissage, le manuel « [FLOTTFLOTT](#) » reste en usage et est exclusivement en luxembourgeois.

Dispositions organisationnelles

Épreuves standardisées

À partir du cycle 4, tous les élèves passent les épreuves de compréhension écrite et orale en allemand et en français, indépendamment de leur langue d'alphabétisation. En mathématiques, ils peuvent choisir la langue dans laquelle ils souhaitent répondre, conformément à leur parcours. Ce principe d'accessibilité linguistique est également appliqué dans les épreuves communes de fin de cycle 4.2.

Épreuves communes

Pour les épreuves communes organisées à la fin du cycle 4, dans le cadre de l'orientation vers l'enseignement secondaire, aucune adaptation n'est prévue pour les épreuves de langues, les objectifs de fin de cycle restant communs à tous les élèves. Les épreuves de mathématiques, en revanche, seront disponibles en deux versions linguistiques, en allemand et en français, conformément au principe d'équité qui sous-tend l'ensemble du dispositif.

Bilans intermédiaires

Les entretiens de bilan sont menés par l'enseignant(e) titulaire en tant que représentant(e) de l'équipe pédagogique. L'organisation des entretiens autour des bilans intermédiaires sera discutée et organisée au niveau de l'équipe pédagogique. L'objectif est d'assurer une vision globale des compétences de l'élève afin d'adapter au mieux son parcours.

Objectifs à la fin du cycle 4 et orientation vers l'enseignement secondaire

L'objectif principal de la réforme est de garantir qu'à l'issue du cycle 4, chaque élève dispose de bases solides et atteigne une maîtrise fonctionnelle et équilibrée en français et en allemand, indépendamment de sa langue d'alphabétisation. Les compétences visées dans les deux langues restent équivalentes à celles définies avant la réforme.

L'enjeu consiste notamment à atténuer les écarts de niveau observés entre le français et l'allemand à la fin du cycle 4, qui dépassent actuellement en moyenne 100 points selon les données ÉpStan.

Il est toutefois reconnu que tous les élèves n'atteindront pas exactement le même niveau dans les deux langues. Comme auparavant, des variations individuelles sont attendues : certains élèves seront plus à l'aise en français, d'autres en allemand. Toutefois, il est essentiel que tous les élèves, quelle que soit leur langue d'alphabétisation, atteignent à la fin de chaque cycle les niveaux socles de compétence définis dans le plan d'études. Ces niveaux garantissent une progression équilibrée et comparable dans les deux langues, conformément aux objectifs communs fixés pour la fin du cycle 4, et permettent à chacun de suivre avec succès les parcours proposés à l'enseignement secondaire, quel que soit son parcours d'alphabétisation.

Conformément à la procédure d'orientation, les élèves sont orientés, à l'issue du cycle 4 de l'enseignement fondamental, vers la voie de l'enseignement secondaire qui correspond le mieux à leurs aspirations et à leurs compétences :

- Enseignement secondaire classique - ESC
 - Enseignement secondaire – C
- Enseignement secondaire général - ESG
 - Voie d'orientation – G
 - Voie de préparation – P
- Enseignement européen/international

Dans certains lycées, des classes spécifiques sont proposées pour mieux répondre aux profils des élèves :

Filière nationale (ESC et ESG) – classes s'adressant à tous les élèves

Classes de mise à niveau

- Allemand Langue Étrangère :

- C ALLET: Destinée aux élèves des classes inférieures (7e à 5e) ayant le niveau de l'ESC, mais rencontrant des difficultés en allemand. La langue véhiculaire est l'allemand. L'enseignement de l'allemand y est renforcé.
- G ALLET : Destinée aux élèves des classes inférieures (7e à 5e) ayant le niveau de l'ESG – voie d'orientation, mais rencontrant des difficultés en allemand. La langue véhiculaire est l'allemand. L'enseignement de l'allemand y est renforcé.
- Français PLUS :
 - C FR+ : Destinée aux élèves des classes inférieures (7e à 5e) ayant le niveau de l'ESC, mais rencontrant des difficultés en français. La langue véhiculaire est l'allemand. L'enseignement du français y est renforcé.
 - G FR+ : Destinée aux élèves des classes inférieures (7e à 5e) ayant le niveau de l'ESG – voie d'orientation, mais rencontrant des difficultés en français. La langue véhiculaire est l'allemand. L'enseignement du français y est renforcé.

Classes à langue véhiculaire française

- C FR : Destinée aux élèves des classes inférieures (7e à 5e) ayant le niveau de l'ESC, mais qui sont plus à l'aise en français. La langue véhiculaire est le français. Tous les cours sont enseignés en français, sauf l'allemand où l'élève suit le programme luxembourgeois standard.
- G FR : Destinée aux élèves des classes inférieures (7e à 5e) ayant le niveau de l'ESG – Voie d'orientation, mais qui sont plus à l'aise en français. La langue véhiculaire est le français. Tous les cours sont enseignés en français, sauf l'allemand où l'élève suit le programme luxembourgeois standard.
- P FR : Destinée aux élèves des classes inférieures (7e à 5e) ayant le niveau de l'ESG – voie de préparation, mais qui sont plus à l'aise en français. La langue véhiculaire est le français. Tous les cours sont enseignés en français, sauf l'allemand.

Langue véhiculaire française – Allemand langue étrangère

- G FR ALE : Destinée aux élèves des classes inférieures (7e à 5e) ayant le niveau de l'ESG – voie de l'orientation, mais qui sont plus à l'aise en français. La langue véhiculaire est le français. Le cours de l'allemand suit une didactique « allemand langue étrangère ».

Filière internationale – classes s'adressant à tous les élèves

- Enseignement européen

Les élèves sont orientés selon leurs compétences linguistiques dans l'une des sections proposées – section francophone, section anglophone ou section germanophone. À part les cours de langues, la plupart des matières sont enseignées dans la langue de la section (L1).

 - S1 DE (Deutsch)
 - S1 FR (Français)
 - S1 EN (English)

Il existe également une option/une voie, dont la langue principale (L1) est le portugais. Dans cette section (section correspond à la L2), seul le cours de L1 est dispensé en portugais, tandis que toutes les autres matières sont enseignées en L2.

 - S1 SWALS PT (Portugais)

- Enseignement international – Baccalauréat international (BI)
 - 7I : Destinée aux élèves capable de suivre un enseignement secondaire de haut niveau, optant pour des études secondaires en langue française ou en langue anglaise.
 - 7I-FR (francophone) : LTETT - Lycée Technique d'Ettelbruck / LMA - Lycée Mathias Adam
 - 7I (anglophone) : AL - Athénée de Luxembourg
- Enseignement international anglophone – Cambridge
 - 7IEC : Cursus destiné à des élèves anglophones confirmés. Les élèves apprennent le français et l'allemand comme deuxième et troisième langue. Le curriculum est proposé par l'École internationale Michel Lucius.

Filière nationale - classes s'adressant aux élèves nouvellement arrivés

- Classes d'insertion
 - GIF : Destinée aux élèves ayant le niveau de l'ESG - voie d'orientation. Ils y suivent le programme scolaire régulier en français ainsi qu'un enseignement intensif de la langue française. Pas d'enseignement de l'allemand.
 - GIA : Destinée aux élèves ayant le niveau de l'ESG - voie d'orientation. Ils y suivent le programme scolaire régulier en français ainsi qu'un enseignement intensif de la langue allemande.
 - PF : Destinée aux élèves ayant le niveau de l'ESG - voie de préparation, avec des connaissances suffisantes en français pour suivre les cours. Pas d'enseignement de l'allemand.
- Classes d'intégration pour élèves nouvellement arrivés
 - CLI, ACCU, (ACCU alpha) : Destinée aux élèves arrivant en cours d'année et n'ayant pas les connaissances suffisantes pour intégrer une classe d'insertion ou une classe de mise à niveau. Ils y suivent le programme scolaire adapté ainsi qu'un enseignement intensif de la langue française.

Pour plus d'informations, les brochures suivantes peuvent être consultées :

- « [Que faire après le cycle 4 ?](#) »
- « [Bienvenue à l'école luxembourgeoise](#) »

Mise en œuvre de la réforme dans les directions de région

Les directions de région jouent un rôle central dans la préparation et l'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme à l'échelle régionale et locale.

Les directions de région sont chargées de :

- contribuer activement à la préparation et à la mise en œuvre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen », en mobilisant les équipes pédagogiques ainsi que le personnel administratif et éducatif ;
- assurer une diffusion harmonisée, cohérente et simultanée des informations auprès des équipes pédagogiques, conformément aux modalités définies par le collège des directeurs ;
- organiser au moins une réunion de service régionale avant le congé de Carnaval 2026 afin de présenter les grandes lignes de la réforme, d'explicitier les étapes à venir et de proposer l'accompagnement de la direction de région aux écoles ;
- veiller à ce que l'ensemble des équipes pédagogiques du cycle 1 ait l'opportunité de se former et de se familiariser avec les fondements de la réforme, la procédure d'orientation vers la langue d'alphabétisation et les outils pédagogiques mis à disposition ;
- proposer, en coordination avec l'IFEN, au moins deux sessions d'échanges régionales « Orientation au cycle 1 » avant les vacances de Noël 2026, dont au moins une avant juillet 2026 ;
- encourager la participation active des équipes pédagogiques du cycle 1 aux événements nationaux et interrégionaux « ALPHA – zesumme wuessen » et veiller à ce que la direction de région y soit représentée ;
- rappeler aux équipes pédagogiques les offres de formation et ressources disponibles au niveau national, y compris les parcours de formation, le catalogue de formations ciblées et les possibilités d'hospitalisation dans les écoles pilotes ;
- assurer un suivi régulier de la mise en œuvre et transmettre, à la fin de chaque trimestre, un état d'avancement au groupe d'implémentation, notamment en ce qui concerne les réunions organisées et les besoins en accompagnement identifiés ;
- mener, au plus tard au cours du troisième trimestre de l'année scolaire 2025/2026, un exercice de simulation de l'organisation scolaire projetée, en collaboration avec les président(e)s des comités d'école, et transmettre les résultats à la Direction générale de l'enseignement fondamental ;
- maintenir un dialogue régulier et structuré avec les autorités communales et les comités d'école afin d'anticiper les besoins et d'assurer un suivi local cohérent de la réforme.

Les outils mis à disposition (présentation PowerPoint, vadémécum, [FAQ](#), site internet alpha.script.lu) permettent de structurer ces échanges et de répondre aux premières interrogations des écoles et des partenaires locaux.

Des réunions d'information peuvent être organisées avec :

- les président(e)s et membres des comités d'école ;
- les coordinateurs et coordinatrices de cycles ;
- les équipes pédagogiques des cycles 1 et 2, puis 3 et 4 dans un second temps.

Ces réunions peuvent se tenir à l'échelle régionale afin de favoriser les synergies entre écoles et de créer des réseaux d'échange.

Préparation des structures d'accompagnement

Les directions de région assurent également la coordination avec les structures d'accompagnement spécialisées, notamment les équipes de soutien ESEB et la Commission d'inclusion (CI), afin de garantir leur pleine opérationnalité au moment du lancement de la réforme.

Cela inclut notamment :

- l'organisation de la collaboration avec les ESEB dans les écoles concernées ;
- l'acquisition et la gestion de tests de dépistage pour identifier d'éventuels besoins spécifiques ou troubles d'apprentissage ou autres.

Les régions comptant des écoles pilotes ont déjà reçu leur starter kit. Dans la continuité de cette démarche, le SCRIPT mettra à disposition des autres directions de région, pour l'année scolaire 2026/2027, un ensemble de matériel de base contenant notamment des tests de dépistage destinés aux ESEB.

Simulations de l'organisation scolaire à moyen terme

Au plus tard au troisième trimestre de l'année scolaire 2025/2026, et notamment après la finalisation de l'organisation scolaire pour 2026/2027, les directions de région mèneront, en collaboration avec les président(e)s des comités d'école, un exercice de simulation intitulé « organisation scolaire projetée ».

Cet exercice, basé sur un tableau mis à disposition, a pour objectif d'anticiper les effets de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » sur l'organisation scolaire, en vue de sa généralisation à l'ensemble des cycles. À cet effet, les directions de région sont chargées à accompagner les écoles dans la réalisation de ces simulations, en s'appuyant sur l'analyse d'une cohorte réelle d'élèves du cycle 1 (notamment du niveau C1.1 ou C1.2), afin d'anticiper la constitution des groupes ALPHA pour le cycle 2.1 à partir de l'année scolaire 2027/2028.

La simulation portera tout particulièrement sur la structuration des groupes selon les langues d'alphabétisation, l'affectation des ressources humaines ainsi que la gestion des locaux. Les résultats de cette analyse seront partagés avec la Direction générale de l'enseignement fondamental ainsi qu'avec les autorités communales concernées et serviront de base à un dialogue suivi, notamment en ce qui concerne les besoins en infrastructures scolaires et les perspectives d'évolution des effectifs.

Les aspects suivants sont explorés :

- analyse du profil linguistique des élèves du cycle 1 pour estimer une répartition prévisionnelle entre groupes ALPHA FR et ALPHA DE ;
- conception d'un projet d'organisation scolaire théorique pour le niveau C2.1 ;
- identification des ressources nécessaires pour assurer les cours dans les groupes ALPHA ;
- recensement des locaux et salles nécessaires pour les groupes différenciés ;
- évaluation d'un éventuel écart entre les infrastructures existantes et les besoins projetés ;
- préparation d'échanges avec les communes en cas de manque identifié de salles de classe ou de personnel.

Ces simulations ont également pour but d'initier ou de renforcer des réflexions essentielles, telles que :

- au cycle 1, la pratique de l'orientation vers la langue d'alphabétisation et l'utilisation des outils d'aide à la décision d'orientation ;
- au cycle 2, la réflexion sur l'organisation des mathématiques (en groupes ALPHA ou en groupe-classe), en lien avec les ressources disponibles ;

- au cycle 2 et au-delà, les premiers pas vers une organisation scolaire collaborative fondée sur la complémentarité des forces au sein des équipes pédagogiques.

Les simulations d'organisation scolaire en vue de la mise en œuvre de la réforme ne peuvent donner que des résultats approximatifs. En effet, plusieurs facteurs influencent fortement la situation réelle au moment de la planification :

- dans la plupart des communes, le nombre d'élèves par cohorte varie d'une année à l'autre ;
- la composition linguistique et socioculturelle des cohortes évolue ;
- de nombreuses communes connaissent une croissance démographique continue, qui reste difficile à prévoir avec précision.

Ces simulations ont donc une valeur indicative. Elles permettent avant tout de sensibiliser les acteurs concernés aux implications organisationnelles de la réforme, et d'amorcer une réflexion concrète à l'échelle locale.

Promotion des formations et du matériel didactique au niveau local

Pour accompagner les écoles dans la préparation de la réforme, les directions de région peuvent jouer un rôle actif dans la diffusion des ressources pédagogiques et des offres de formation existantes ou à venir.

Plusieurs matériels didactiques spécifiques au cycle 1 sont à disposition des écoles ou en phase de finalisation. Ces outils ont été développés pour soutenir les pratiques pédagogiques dans le domaine de développement et d'apprentissage « Langage, langue luxembourgeoise, éveil aux langues et préparation aux langues d'alphabétisation » :

- [Sila](#) : matériel pour le développement de la conscience phonologique en langue luxembourgeoise ;
- Jeux d'écoute avec Sila / « [Lauschterwee mam Sila](#) » : application multilingue (luxembourgeois, français, allemand), qui permet un travail différencié et accessible en autonomie ou en petits groupes ;
- « [Sproochekëscht](#) » : boîte à outils linguistique comprenant des activités qui peuvent être réalisées en luxembourgeois, en français ou en allemand.

La diffusion de ces matériels permet au personnel enseignant de se familiariser avec les approches pédagogiques sur lesquelles repose la réforme et de se les approprier progressivement dans leur pratique quotidienne.

Parallèlement, les directions de région peuvent encourager la participation des enseignant(e)s aux formations suivantes :

- sessions d'échanges régionales « Orientation au cycle 1 » ;
- formations proposées par l'IFEN sur le développement langagier, la conscience phonologique et sur l'orientation vers la langue d'alphabétisation ;
- parcours de formation « ALPHA – zesumme wuessen » (cycle 1) ;
- journées nationales « ALPHA – zesumme wuessen ».

Il est également recommandé de commencer dès à présent la préparation des enseignant(e)s du cycle 2, qui accueilleront les premières cohortes alphabétisées en français ou en allemand à partir de l'année scolaire 2027/2028. Les directions de région peuvent :

- identifier le personnel enseignant susceptible d'intervenir dans les groupes ALPHA FR et ALPHA DE ;
- promouvoir les formations ciblées (alphabétisation, didactique du français et de l'allemand, différenciation pédagogique), les hospitalisations et le parcours de formation « ALPHA – zesumme wuessen » pour les cycles 2 à 4 ;
- explorer dans la pratique l'utilisation du matériel « Meng éischt 100 Deeg am Cycle 2 », disponible en français et en allemand.

En concertation avec les coordinateurs et coordinatrices de cycle, les président(e)s de comité d'école et les I-DS, les directions de région peuvent ainsi initier des dynamiques collectives de réflexion, de préparation et de mise en œuvre progressive.

Organisation scolaire

Les choix organisationnels présentés ci-après découlent directement de la conception élargie de l’alphabétisation retenue par la réforme, fondée sur la sécurité linguistique et la réussite de tous les élèves.

Continuité des équipes pédagogiques

Conformément à l’article 4 de la loi modifiée du 6 février 2009 relative à l’organisation de l’enseignement fondamental, la continuité et la stabilité des équipes pédagogiques au sein d’un cycle doivent être garanties. Cette continuité est également reprise dans la circulaire de printemps émise chaque année par le ministère.

Afin de faciliter la constitution des équipes pédagogiques, la répartition des postes s’effectue selon le principe suivant : sauf demande motivée de leur part, les titulaires de classe accompagnent leur groupe d’élèves durant les deux années du cycle. Toute demande de changement doit être formulée par écrit et adressée au conseil communal ou au comité du syndicat scolaire intercommunal compétent.

Règlement d’occupation des postes

Chaque commune applique son propre règlement d’occupation des postes (ROP), qui définit les modalités d’attribution des postes et des fonctions au sein des écoles.

Lors de leur formation initiale, les enseignant(e)s sont formé(e)s à l’alphabétisation dans une des deux langues du système, généralement en fonction du pays où ils (elles) ont poursuivi leurs études. Ainsi, certain(e)s enseignant(e)s sont préparé(e)s à l’alphabétisation en allemand, d’autres à l’alphabétisation en français. Pour le personnel enseignant qui souhaite élargir ou renforcer ses compétences, des formations spécifiques sont proposées, telles que « Les spécificités de la langue française dans le contexte de l’alphabétisation en français » ou le parcours de formation « ALPHA – zesumme wuessen ».

Ces formations sont accessibles à l’ensemble du personnel enseignant, quel que soit le ROP en vigueur dans leur commune. Si besoin, l’équipe du Service de l’enseignement fondamental peut accompagner les communes souhaitant adapter leur ROP afin de mieux tenir compte des exigences de la réforme.

À moyen terme, les étudiant(e)s suivant la formation initiale à l’Université du Luxembourg seront formé(e)s à l’alphabétisation dans les deux langues d’enseignement, afin de répondre aux besoins engendrés par la réforme.

Mixité des élèves alphabétisés en français et en allemand

Comme l’indique le nom de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen », la mixité des élèves est un principe central. La volonté politique affirmée est de faire apprendre et grandir ensemble des élèves issus de milieux linguistiques et culturels divers, dans une logique d’ouverture, de cohésion et de respect de la pluralité. Il ne s’agit en aucun cas de créer deux filières parallèles ou séparées selon la langue d’alphabétisation — et donc, indirectement, selon l’origine linguistique des élèves.

Si le principe général repose sur la constitution de classes mixtes regroupant des élèves ayant opté pour des langues d’alphabétisation différentes, il est cependant nécessaire de prévoir une certaine flexibilité dans les situations où les effectifs sont trop réduits pour garantir une mixité langagière, afin de préserver l’intérêt pédagogique et le bien-être des élèves.

Dans les écoles fondamentales ne disposant que d’une seule classe au cycle 2.1, l’ensemble des élèves du cycle 2.1 est intégré dans cette classe, l’alphabétisation étant assurée dans la langue choisie par les parents.

Par ailleurs, dans des situations particulières, notamment lorsque le nombre d'élèves ayant choisi une langue d'alphabétisation est très faible, il convient d'organiser la répartition de manière à préserver l'intérêt pédagogique et le bien-être des élèves. Par exemple, dans une école disposant de quatre classes du cycle 2.1, si seulement quatre élèves ont choisi une même langue d'alphabétisation, il est préférable d'intégrer les quatre élèves ensemble dans une seule classe. Si le nombre d'élèves atteint sept, ils sont répartis sur deux classes. Une telle organisation permet d'éviter l'inscription d'un élève isolé dans chacune des quatre classes et contribue à instaurer un climat d'apprentissage plus favorable, en veillant à préserver le bien-être des élèves.

Ce principe constitue la base selon laquelle les élèves doivent être répartis ; pour les répartitions ultérieures, l'équipe pédagogique, en concertation avec le comité d'école et la direction de région, examinera ce qui est le plus pertinent dans l'intérêt pédagogique et le bien-être des élèves.

Ainsi, lorsque la mise en œuvre de la mixité langagière ne peut être assurée dans des conditions optimales, des classes non mixtes peuvent, à titre exceptionnel et après concertation avec la direction de région, être constituées, composées exclusivement d'élèves ayant opté pour la même langue d'alphabétisation.

Fonctionnement des groupes de langues et des classes

Groupes de langues

Aux cycles 2 et 3, l'enseignement s'organise autour de deux groupes linguistiques distincts pour certains domaines de développement et d'apprentissage :

- un groupe ALPHA DE (alphabétisation en allemand) ;
- un groupe ALPHA FR (alphabétisation en français).

Les élèves sont orientés vers l'un de ces groupes sur base de leur situation linguistique et de la décision d'orientation prise par leurs parents à la fin du cycle 1.

Les domaines de développement et d'apprentissage suivants sont enseignés dans les groupes ALPHA :

- alphabétisation (lecture, écriture, compréhension et expression orales) ;
- apprentissage des langues allemande et française ;
- mathématiques (selon le modèle d'organisation choisi par l'équipe pédagogique).

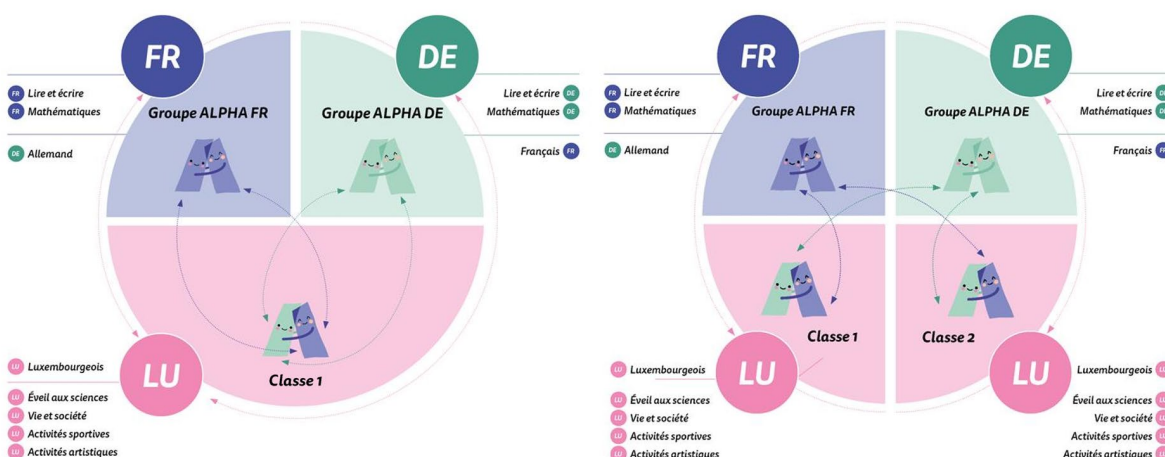


Figure 12 : Fonctionnement des classes et des groupes de langues (2025) : MENJE (identique aux figures 3 et 11)

Enseignement des mathématiques

Des groupes distincts peuvent être créés pour les mathématiques, en fonction de la langue d’alphabétisation, en prenant en compte les réalités locales et lorsque cela est jugé pédagogiquement pertinent. Cette disposition permet de garantir la clarté conceptuelle et l’accessibilité linguistique de l’enseignement des mathématiques, tout en laissant une marge d’appréciation aux équipes pédagogiques.

Aux cycles 2 et 3, deux approches sont possibles :

- enseigner les mathématiques dans les deux groupes linguistiques différenciés (groupe ALPHA DE et groupe ALPHA FR) ;
- enseigner les mathématiques en groupe-classe

Chaque équipe pédagogique choisit le modèle qui correspond le mieux à son organisation, à la taille de ses groupes et à ses ressources pédagogiques. Le choix retenu doit être cohérent d’un point de vue pédagogique et organisationnel.

À partir du cycle 4, les mathématiques sont systématiquement enseignées en groupe-classe, réunissant tous les élèves, quelle que soit leur langue d’alphabétisation initiale.

Le matériel bilingue « MATHI » reste la référence principale pour l’enseignement des mathématiques. Les trois langues officielles (luxembourgeois, allemand et français) peuvent être utilisées comme langues d’enseignement orales. Cette flexibilité permet aux enseignant(e)s d’adapter leur pratique pédagogique en fonction des besoins des élèves et du contexte linguistique local.

En ce qui concerne la langue écrite, les élèves ont la possibilité de choisir entre l’allemand et le français pour effectuer leurs exercices et répondre aux évaluations. Cette approche est également appliquée dans les épreuves communes ainsi que dans les épreuves standardisées (ÉpStan), où les élèves peuvent opter pour la version linguistique qui leur convient le mieux — comme c’est déjà le cas à l’heure actuelle.

Autres domaines de développement et d’apprentissage

Les autres domaines de développement et d’apprentissage sont enseignés en groupe-classe, notamment :

- Éveil aux sciences, sciences humaines et naturelles ;
- Langue luxembourgeoise ;
- Vie en commun et valeurs – Vie et société ;
- Éveil à l’esthétique, à la création et à la culture, les arts et la musique ;
- Expression corporelle, psychomotricité, sports et santé.

Dans les domaines de développement et d’apprentissage relatifs aux mathématiques, à l’éveil aux sciences, aux sciences naturelles et humaines, au cours vie et société, à l’expression corporelle, à la psychomotricité, aux sports et à la santé, à l’éveil à l’esthétique, à la création et à la culture, aux arts et à la musique, les trois langues officielles (luxembourgeois, allemand et français) peuvent être utilisées comme langues d’enseignement orales. Cette flexibilité permet aux enseignant(e)s d’adapter leur pratique pédagogique en fonction des besoins des élèves et du contexte linguistique local.

Les supports écrits remis aux élèves sont disponibles dans les deux langues d’alphabétisation, à l’exception du domaine de développement et d’apprentissage de la langue luxembourgeoise, où tous les supports sont en luxembourgeois.

Ponctuellement, certains sujets ou projets peuvent être traités en français ou en allemand pour l’ensemble de la classe. Cela permet aux élèves de se familiariser progressivement avec l’alternance linguistique, en préparation à la réalité de l’enseignement secondaire, où la langue véhiculaire dominante varie selon l’établissement.

Cas de figure d’organisations scolaires

Les écoles fondamentales présentent une grande diversité d’organisations, en fonction du nombre de classes par niveau, du profil linguistique des élèves et des ressources disponibles.

Les directions de région accompagnent les écoles dans la recherche de solutions adaptées à leur contexte. Voici quelques cas de figure spécifiques pouvant se poser dans le cadre de la réforme :

Répartition asymétrique entre groupes ALPHA

Dans certaines cohortes, la majorité des élèves est orientée vers une langue d’alphabétisation, laissant une minorité importante dans l’autre langue. Par exemple :

- une école compte deux classes de 18 élèves au cycle 2.1, avec 32 élèves orientés vers le français et 4 vers l’allemand.

Une organisation possible consiste à former trois groupes ALPHA (2 groupes ALPHA FR et 1 groupe ALPHA DE) pour les domaines de développement et d’apprentissage concernés, tout en maintenant l’enseignement des autres domaines de développement et d’apprentissage en classe.

Classe unique par niveau avec un élève isolé

Même lorsqu’un seul élève est orienté vers une langue différente de tous ses condisciples son droit à être alphabétisé dans cette langue doit être garanti. Dans ce cas, par exemple, une salle de différenciation, même de superficie réduite, peut suffire à la mise en œuvre de mesures pédagogiques individualisées, pour autant qu’elle permette un cadre de travail adapté à l’élève.

Classes de cycle

Dans certains contextes, l’introduction ou le maintien de classes de cycle peut contribuer à une meilleure répartition des ressources et à une organisation plus souple. Ce type d’organisation reste facultatif, mais peut s’avérer avantageux pour les petites écoles.

Ces situations doivent être examinées individuellement par les directions de région, en concertation avec le Service de l’enseignement fondamental, afin de trouver des réponses organisationnelles cohérentes et adaptées.

Proximité des salles de classe et gestion des espaces

L’organisation scolaire liée à la réforme implique, dans de nombreux cas, l’existence de groupes ALPHA distincts pour l’enseignement des langues et, le cas échéant, des mathématiques. Cela suppose parfois l’utilisation de salles de différenciation supplémentaires, en particulier dans les écoles qui ne disposent que d’un nombre limité de salles de classe. Lorsqu’un besoin est identifié, il ne s’agira pas nécessairement d’une salle de taille standard : une salle de petite dimension, pouvant accueillir une dizaine d’élèves, peut souvent suffire.

Il est important de veiller à ce que les déplacements entre les différentes salles soient réduits au minimum et que les locaux utilisés soient proches les uns des autres. Cette proximité contribue au bon déroulement des apprentissages, à la sécurité des élèves et à la cohérence du fonctionnement pédagogique quotidien.

Pour les élèves à besoins spécifiques, qui ont besoin de repères stables, il est recommandé que le groupe auquel ils appartiennent reste dans sa salle habituelle, tandis que l'autre groupe se déplace vers la salle de différenciation. Cette organisation limite les transitions et favorise un climat scolaire rassurant.

Les comités d'école, en concertation avec les autorités communales et la direction de région, sont invités à anticiper les besoins en locaux lors de la planification de l'organisation scolaire.

Taille des groupes de langues et organisation des classes

La réforme garantit à chaque élève le droit d'être alphabétisé dans la langue choisie, indépendamment du nombre d'élèves orientés vers cette langue. Il n'existe donc pas de seuil minimal pour la création d'un groupe ALPHA DE ou ALPHA FR. Même dans le cas où un seul élève opte pour une langue d'alphabétisation donnée, ce droit doit être respecté.

Cependant, dans une perspective de qualité pédagogique et d'organisation efficiente, il est préférable d'éviter les situations où des groupes très restreints doivent être créés. Plusieurs pistes peuvent alors être envisagées :

- regroupement d'élèves issus de plusieurs classes ou de plusieurs niveaux (dans le cadre de classes de cycle) ;
- redéfinition des ressorts scolaires dans les communes disposant de plusieurs écoles ;
- mutualisation des ressources dans le cadre d'une organisation intercommunale.

L'organisation scolaire doit tenir compte de la répartition des élèves par classe et par groupe ALPHA. Dans les situations où le contingent attribué ne permet pas une organisation fluide, une analyse individualisée sera menée par la direction de région et le Service de l'enseignement fondamental afin d'identifier des solutions adaptées.

Contrairement à certaines idées reçues, la réforme ne conduit pas automatiquement à une augmentation du nombre d'élèves par classe et de contingent. Elle peut cependant entraîner des déséquilibres entre les groupes ALPHA DE et ALPHA FR. L'expérience des écoles pilotes montre que la répartition linguistique peut varier fortement d'une année à l'autre.

Il est important de rappeler que le mode de calcul du contingent reste inchangé. Dans la majorité des cas, les ressources humaines et les infrastructures existantes permettent une mise en œuvre sereine de la réforme. Toutefois, dans certaines écoles, ne disposant que d'une seule classe par niveau, par exemple, des ajustements spécifiques peuvent être nécessaires. Dans l'hypothèse où la prise en compte des nouvelles dispositions du règlement grand-ducal modifié entraînerait, dans le cadre de l'élaboration de l'organisation scolaire, des besoins accrus en ressources, la commune peut introduire une demande de besoins exceptionnels, conformément à l'article 38 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, ainsi qu'à l'article 8 du règlement grand-ducal modifié du 18 février 2010 déterminant les modalités d'établissement du contingent de leçons attribuées aux communes et aux syndicats scolaires, et ce indépendamment du fait qu'il s'agisse de la première année de mise en œuvre de la réforme ou des années scolaires ultérieures. Dans ce contexte, il est précisé que les écoles ne sont aucunement tenues de convertir leur appui pédagogique afin de couvrir les besoins accrus en ressources découlant de l'application des nouvelles dispositions.

Organisation des horaires

La mise en œuvre de la réforme implique une organisation horaire plus complexe, notamment en raison de la création de groupes différenciés pour certains domaines de développement et d'apprentissage. Il ne sera pas nécessaire de construire des horaires entièrement parallèles. Seuls les cours de langues et, selon le modèle retenu par l'école, les mathématiques doivent être organisés simultanément pour les groupes ALPHA DE et ALPHA FR. Cela permet de garantir que les élèves d'un même niveau bénéficient du même nombre de leçons, tout en laissant une certaine souplesse pour le reste de l'emploi du temps.

Dans la pratique, les écoles disposant d'au moins deux classes par tranche d'âge organiseront leurs cours principaux (langues et, le cas échéant, mathématiques) en parallèle, tandis que les autres domaines de développement et d'apprentissage seront dispensés en groupe-classe. Il est donc tout à fait envisageable que deux classes aient des horaires légèrement différents pour les autres domaines de développement et d'apprentissage.

La planification horaire repose principalement sur la concertation des équipes pédagogiques et sur la coordination assurée par le (la) président(e) du comité d'école.

Des exemples concrets d'emplois du temps sont présentés dans la suite du chapitre afin d'illustrer la diversité des approches possibles.

Exemples d'emplois du temps

Afin d'illustrer les différents modèles d'organisation possibles, deux exemples concrets sont présentés ci-dessous. Ils sont tirés des écoles participant au projet pilote, chacune ayant adapté l'organisation horaire à son propre contexte.

Exemple 1 : École Nelly Stein (année scolaire 2022/2023)

Dans cette école, deux classes de cycle 2 fonctionnent en parallèle. Tous les domaines de développement et d'apprentissage sont répartis de manière identique dans les deux classes. Les domaines de développement et d'apprentissage enseignés dans les groupes ALPHA (langues, alphabétisation, mathématiques) sont organisés en parallèle, tandis que les autres domaines de développement et d'apprentissage sont enseignés en groupe-classe. Cette organisation permet une synchronisation optimale entre les groupes, facilitant la planification générale.

Groupe ALPHA FR + groupe-classe				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mathématiques	Mathématiques	Natation / Éducation musicale	Vie et société	Éveil aux sciences
Allemand	Mathématiques	Natation / Éducation musicale	Mathématiques	Mathématiques
Français	Mathématiques	Français	Mathématiques	Mathématiques
Français	Vie et société	Français	Français	Français
Français	Luxembourgeois	Français	Français	Français
Éducation sportive		Éveil aux sciences		Éducation artistique
Éducation sportive		Éveil aux sciences		Travaux manuels

Groupe ALPHA DE + groupe-classe				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mathématiques	Mathématiques	Natation / Éducation musicale	Vie et société	Éveil aux sciences
Français	Mathématiques	Natation / Éducation musicale	Mathématiques	Mathématiques
Allemand	Mathématiques	Allemand	Mathématiques	Mathématiques
Allemand	Vie et société	Allemand	Allemand	Allemand
Allemand	Luxembourgeois	Allemand	Allemand	Allemand
Éducation sportive		Éveil aux sciences		Éducation artistique
Éducation sportive		Éveil aux sciences		Travaux manuels

Exemple 2 : École d'Oberkorn (année scolaire 2023/2024)

Dans cette école, deux classes fonctionnent en parallèle. L'enseignement des langues est organisé en groupes ALPHA, mais les mathématiques sont enseignées en groupe-classe. Les autres domaines de développement et d'apprentissage sont répartis selon une logique souple : les deux classes peuvent suivre des domaines de développement et d'apprentissage différents en parallèle (par exemple, une classe en éducation artistique pendant que l'autre suit un cours de sciences).

Groupe ALPHA FR				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Français	Français	Français	Français	Français
Français	Français	Français	Français	Mathématiques
	Mathématiques		Mathématiques	
Natation		Mathématiques		Mathématiques
Natation	Éducation artistique	Mathématiques	Allemand	Éveil aux sciences
	Éducation artistique		Vie et société	
Luxembourgeois		Éveil aux sciences		Éducation sportive
Éducation musicale		Éveil aux sciences		Vie et société

Groupe ALPHA DE				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand
Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Mathématiques
	Mathématiques		Mathématiques	
Natation		Mathématiques		Éveil aux sciences
Natation	Éveil aux sciences	Mathématiques	Français	Vie et société
	Éveil aux sciences		Mathématiques	
Vie et société		Luxembourgeois		Éducation artistique
Éducation musicale		Éducation sportive		Éducation artistique

Classes de cycle

La réforme « ALPHA – zesumme wuessen » n'impose pas la mise en place de classes de cycle. Toutefois, dans certaines situations, cette organisation peut constituer une solution adaptée pour gérer des effectifs réduits ou déséquilibrés entre les groupes linguistiques.

Les classes de cycle permettent, par exemple, de regrouper au sein d'une même classe des élèves de C2.1 et de C2.2, ce qui peut faciliter l'utilisation des ressources disponibles et offrir davantage de flexibilité dans l'organisation des groupes ALPHA.

Ce mode d'organisation peut également soutenir le travail collaboratif entre enseignant(e)s en favorisant le tutorat entre élèves et la différenciation pédagogique.

Les écoles qui optent déjà aujourd'hui pour les classes de cycle peuvent naturellement maintenir ce choix organisationnel. Dans les autres cas, cette option reste facultative, mais peut être envisagée ponctuellement en fonction des besoins locaux.

Allongements de cycle

Avant la fin de l'année scolaire en cours, les équipes pédagogiques se concertent pour répartir les élèves bénéficiant d'un allongement de cycle en tenant compte des besoins éducatifs de ces derniers. Seul pour des raisons dûment justifiées, la réorganisation des classes est à prévoir lors du passage au cycle subséquent. Dans le cadre de cette nouvelle répartition, l'équipe pédagogique veille à constituer des groupes-classes hétérogènes en prenant en considération les profils et les besoins des élèves concernés.

Dans le cadre de la mise en œuvre progressive de la réforme, il est possible que certains élèves en situation d'allongement se retrouvent dans une configuration transitoire, notamment lorsque leur cycle précédent s'est déroulé avant l'introduction de la réforme.

Ainsi, lors du passage au cycle 3.1 à partir de l'année scolaire 2027/2028, les élèves ayant bénéficié d'un allongement au cycle 2, mais dont la cohorte n'avait pas encore connu l'orientation vers une langue d'alphabetisation, seront automatiquement intégrés dans un groupe ALPHA DE.

Cette disposition répond à une situation transitoire liée à la mise en œuvre progressive de la réforme et ne remet pas en cause le principe général du choix parental, pleinement applicable aux cohortes suivantes.

Si le nombre d'élèves en allongement dépasse la capacité d'accueil de la ou des classes disponibles, il pourra être nécessaire de prévoir un ajustement du contingent. Ces situations devront faire l'objet d'une analyse individualisée par la direction de région, en concertation avec le Service de l'enseignement fondamental.

Dans des cas très particuliers par exemple, lorsqu'un élève est maintenu dans un cycle pour lequel la voie linguistique qu'il suivait auparavant n'est plus proposée, une solution locale devra être identifiée en collaboration avec l'école et les autorités concernées.

Cours d'accueil et élèves nouvellement arrivés

Les élèves qui intègrent l'enseignement fondamental au cours du cycle 2 ou du cycle 3 sans avoir suivi le cycle 1 dans le système luxembourgeois peuvent présenter des profils linguistiques très variés.

Dans ce cas, la langue d'alphabetisation (au cycle 2) ou la langue dominante de scolarisation (au cycle 3) est proposée en tenant compte :

- des critères définis pour le choix de la langue d'alphabetisation à la fin du cycle 1 ;
- des compétences linguistiques observées ;
- du contexte familial.

Les directions de région procèdent à une première analyse de la situation, en concertation avec l'équipe pédagogique et le Service d'intégration et d'accueil scolaire (SIA), le cas échéant.

Les parents reçoivent une proposition, accompagnée des explications nécessaires, et prennent la décision d'orientation finale en portant un choix éclairé sur la langue d'alphabétisation ou la langue dominante.

La possibilité de proposer deux voies linguistiques dans une école renforce la capacité du système à répondre à la diversité des profils et constitue un levier important pour une meilleure inclusion scolaire.

Réorganisation des classes lors du passage au cycle subséquent

Avec la mise en œuvre de la réforme, les élèves suivent un parcours linguistique défini à partir du cycle 2, selon leur langue d'alphabétisation. Cela implique que la constitution des groupes-classes aux cycles 2 et 3 tienne compte de cette orientation.

Il devient donc plus difficile, dans ces cycles, de former des classes en fonction d'autres critères pédagogiques ou relationnels, tels que les profils socio-émotionnels, les compétences sociales ou les dynamiques de groupe. Cette marge de manœuvre reste toutefois plus importante dans les écoles disposant de plusieurs classes par niveau.

Seul pour des raisons dûment justifiées, la réorganisation des classes est à prévoir lors du passage au cycle subséquent. Le cas échéant, l'équipe pédagogique veille à constituer des groupes-classes hétérogènes en prenant en considération les profils et les besoins des élèves concernés.

Infrastructures

Besoins en espaces liés à la réforme

La mise en œuvre progressive de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » implique une adaptation des infrastructures scolaires. Si certaines écoles disposent déjà des espaces nécessaires, d'autres pourraient avoir besoin de solutions complémentaires, notamment en ce qui concerne les salles utilisées pour les groupes ALPHA DE et ALPHA FR.

L'organisation des horaires parallèles entre groupes ALPHA (voir chapitre « Organisation des horaires »), ainsi que les déplacements fréquents entre les espaces (voir chapitre « Proximité des salles de classe »), exigent une réflexion globale sur l'agencement des locaux. Il ne s'agit donc pas uniquement de disposer d'un nombre suffisant de salles, mais aussi de garantir leur accessibilité et leur proximité.

Par ailleurs, la croissance démographique observée dans de nombreuses communes, combinée à une évolution continue du nombre d'élèves, rend les prévisions d'infrastructure d'autant plus complexes.

Évaluation des besoins

Un état des lieux détaillé est réalisé par les directions de région, en collaboration étroite avec les autorités communales, école par école. Cette évaluation tient compte :

- du nombre d'élèves alphabétisés dans chaque langue ;
- de l'organisation scolaire choisie ;
- des dimensions et de l'agencement des salles disponibles.

Dans de nombreux cas, les groupes ALPHA pourront être constitués sans nécessiter de salle supplémentaire. Lorsqu'un besoin est identifié, il ne s'agira pas nécessairement d'une salle de taille standard : une salle de petite dimension, pouvant accueillir une dizaine d'élèves, peut suffire.

En règle générale, au sein des cycles 2 et 3 (C2.1 à C3.2), une seule salle supplémentaire par cycle et par école pourrait être requise. Le besoin s'étalera souvent sur plusieurs années : si l'on prend l'exemple d'une école confrontée à un besoin pour les quatre niveaux C2.1, C2.2, C3.1 et C3.2, ce besoin apparaîtra progressivement, à raison d'un niveau supplémentaire chaque année à partir de 2027/2028.

Année scolaire	C1.2	C2.1	C2.2	C3.1	C3.2	C4.1	C4.2
2026/27	✓	-	-	-	-	-	-
2027/28	✓	✓	-	-	-	-	-
2028/29	✓	✓	✓	-	-	-	-
2029/30	✓	✓	✓	✓	-	-	-
2030/31	✓	✓	✓	✓	✓	-	-
2031/32	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-
2032/33	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Échange avec les communes

Les autorités communales ont été invitées lors des réunions d'information en avril 2025 à anticiper les besoins potentiels en infrastructures. Elles sont encouragées à :

- procéder à une analyse préalable de leurs écoles ;
- planifier les éventuels aménagements nécessaires ;
- envisager, si besoin, des solutions temporaires comme l'utilisation partagée de locaux du SEA (Service d'éducation et d'accueil) ou l'installation de constructions modulaires.

Lors de la planification ou de la construction de nouvelles écoles, il conviendra de tenir compte des exigences spécifiques de la réforme. Il est recommandé de prévoir plusieurs petites salles de différenciation, pouvant accueillir une dizaine d'élèves, situées à proximité immédiate des salles de classe principales, et idéalement avec un accès direct au couloir.

Exemples de simulations d'organisation

Afin d'appuyer les réflexions sur les infrastructures, les directions de région développent des modélisations d'organisation scolaire. Celles-ci se basent sur les cohortes existantes (cycle 1.1 ou cycle 1.2) pour anticiper les répartitions futures.

Simulation ALPHA - Cycle 2.1 - Planning fictif pour l'année scolaire 2026/27

École

Nom de l'école
Nombre de bâtiments

Situation actuelle 2025/26

	Classe	Nombre d'élèves au C 1.2	Nombre d'élèves prévus ALPHA DE	Nombre d'élèves prévus ALPHA FR
		C 1.2 2025/26	Classe A	6
Classe B	6		4	2
Classe C	7		4	3
Classe D	6		4	2
Classe E	6		5	1
Classe F	6		3	3
Classe G	7		7	0
Total	7		44	33

Simulation 2026/27

Planning provisoire classique 2026/27

	Classe	Nombre d'élèves C 2.1
C 2.1 2026/27	Classe A	15
	Classe B	15
	Classe C	14
	Total	3

Planning fictif ALPHA 2026/27

	Classe	Nombre d'élèves C 2.1	Nombre d'élèves prévus ALPHA DE	Nombre d'élèves prévus ALPHA FR
		C 2.1 2026/27 Simulation ALPHA	Classe A	15
Classe B	15		11	4
Classe C	14		11	3
Total	3		44	33

	Nombre de groupes	Nombre d'élèves	Élèves par groupe
Groupes ALPHA DE	2	33	16,5
Groupes ALPHA FR	1	11	11,0

	Nombre de salles	Total salles requises
Salles de classe requises	3	3
Salles annexes requises	0	

Mathématiques enseignées.....	en groupe ALPHA	←-- sélectionner dans la liste déroulante
-------------------------------	-----------------	---

Nombre de leçons requises (total)	84	Addition ou soustraction manuelle de leçons
-----------------------------------	----	---

←-- à saisir uniquement en cas de besoin (voir explications)

Récapitulatif : Simulation ALPHA - Cycle 2.1 - Planning fictif pour l'année scolaire 2026/27

Récapitulatif : Planning provisoire classique			Récapitulatif : Planning provisoire ALPHA					Écarts			
Nombre de classes C 2.1	Nombre de leçons	Nombre de salles de classe	Nombre de classes C 2.1	Nombre de groupes ALPHA DE	Nombre de groupes ALPHA FR	Nombre de leçons	Nombre de salles (salles de classe + salles annexes)	Nombre de leçons	Nombre de salles (salles de classe + salles annexes)	Nombre de salles de classe	Nombre de salles annexe
3	84	3	3	2	1	84	3	0	0	0	0

Remarques éventuelles



Simulation ALPHA - Cycle 2.1 - Planning provisoire pour l'année scolaire 2027/28



Nom de l'école Nombre de bâtiments

Situation actuelle 2025/26

C 1.1 2025/26	Classe	Nombre d'élèves au C 1.1	Nombre d'élèves prévus ALPHA DE	Nombre d'élèves prévus ALPHA FR
	Classe A	7	2	5
	Classe B	8	2	6
	Classe C	5	1	4
	Classe D	7	2	5
	Classe E	7	2	5
Total	5	34	9	25

Simulation 2027/28

C 2.1 2027/28	Classe	Nombre d'élèves au C 2.1
	Classe A	17
	Classe B	17
Total	2	34

C 2.1 2027/28 Simulation ALPHA	Classe	Nombre d'élèves au C 2.1	Nombre d'élèves prévus ALPHA DE	Nombre d'élèves prévus ALPHA FR
	Classe A	17	4	13
	Classe B	17	5	12
Total	2	34	9	25



Groupes ALPHA DE		Nombre de groupes	Nombre d'élèves	Élèves par groupe
Groupes ALPHA DE		1	9	9,0
Groupes ALPHA FR		2	25	12,5

Salles de classe requises		Nombre de salles	Total salles requises
Salles de classe requises		2	3
Salles annexes requises		1	

Mathématiques enseignées ... en groupe ALPHA --- sélectionner dans la liste déroulante

Nombre de leçons requises (total)		72	--- à saisir uniquement en cas de besoin (voir explications)
			--- à saisir uniquement en cas de besoin (voir explications)

Récapitulatif : Simulation ALPHA - Cycle 2.1 - Planning provisoire pour l'année scolaire 2027/28

Récapitulatif : Planning provisoire classique			Récapitulatif : Planning provisoire ALPHA				Écarte				
Nombre de classes C 2.1	Nombre de leçons	Nombre de salles de classe	Nombre de classes C 2.1	Nombre de groupes ALPHA DE	Nombre de groupes ALPHA FR	Nombre de leçons	Nombre de salles (salles de classe + salles annexes)	Nombre de leçons	Nombre de salles (salles de classe + salles annexes)	Nombre de salles de classe	Nombre de salles annexes
2	56	2	2	1	2	72	3	16	1	0	1

Remarques éventuelles

Budget

Les adaptations nécessaires peuvent avoir un impact sur les budgets communaux, en particulier en ce qui concerne :

- l'aménagement ou la création de nouvelles salles ;
- l'acquisition de mobilier scolaire et de matériel pédagogique spécifique ;
- l'extension ou la réorganisation des bibliothèques scolaires.

Formations, développement professionnel et information

L'implémentation de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » s'accompagne d'une offre étendue de formations et de dispositifs d'accompagnement à destination du personnel enseignant, des directions de région, des comités d'école, des coordinateurs et coordinatrices de cycle et des membres de l'ESEB. Ces formations visent à renforcer les compétences pédagogiques, linguistiques et organisationnelles nécessaires à une mise en œuvre réussie de la réforme.

Formations pour le personnel enseignant

L'Institut de formation de l'éducation nationale (IFEN) propose une offre de formation diversifiée, régulièrement actualisée sur son site internet. Une partie de cette [offre est spécifiquement dédiée](#) à la réforme « ALPHA – zesumme wuessen ».

Un parcours de formation « ALPHA – zesumme wuessen » a été développé. Il permet aux participant(e)s de s'approprier progressivement les approches didactiques et de bénéficier d'un accompagnement individuel. Ce parcours comprend des modules théoriques et pratiques, des rencontres avec des expert(e)s et des échanges entre pairs. Des modules indépendants sont également accessibles pour les enseignant(e)s qui ne souhaitent pas suivre l'ensemble du parcours.

Un parcours de formation spécifique est également proposé aux enseignant(e)s du cycle 1. Les intervenant(e)s de l'éducation précoce peuvent également participer à ces formations.

Une formation spécifique à l'orientation vers la langue d'alphabétisation est proposée. Elle aborde les trajectoires langagières des élèves et les critères à prendre en compte pour accompagner les parents.

À noter :

Les formations ne sont pas obligatoires pour pouvoir enseigner dans un groupe ALPHA FR ou ALPHA DE. Chaque enseignant(e) décide librement de sa participation.

En complément, des formations destinées aux membres de l'ESEB ont été mises en place. Dans le cadre des stages des instituteur(trice)s-stagiaires et des employé(e)s de la carrière B1, des modules liés à la réforme peuvent être intégrés dans la partie au choix.

Mise à disposition des contenus

Des séquences filmées illustrant les démarches pédagogiques liées à l'alphabétisation sont disponibles sur le site internet [ifen INSPIRE](#) et permettent d'observer les pratiques concrètes mises en œuvre dans les écoles pilotes.

Hospitalités

Dans le cadre du parcours de formation « ALPHA – zesumme wuessen », des hospitalités sont proposées dans les écoles pilotes. Elles permettent aux enseignant(e)s, aux directions de région et aux président(e)s de comités d'école d'observer concrètement la mise en œuvre de la réforme dans les classes, d'échanger avec les praticien(ne)s de terrain et de s'inspirer de leurs expériences.

Le programme s'inscrit dans une logique de développement professionnel « peer to peer » déjà ancrée dans l'offre de formation continue de l'IFEN. Les participant(e)s peuvent s'inscrire en tant que visiteurs (« Guest ») selon leurs centres d'intérêt, tandis que les hôtes (« Host ») partagent des pratiques pédagogiques qu'ils souhaitent valoriser.

Concertation au sein des écoles

Les équipes pédagogiques préparent la mise en œuvre de la réforme dans le cadre de leurs réunions de cycle. Le comité d'école, en vertu de l'article 40 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, peut également y participer. Il contribue à :

- l'élaboration de l'organisation scolaire de l'école ;
- la définition des besoins en formation continue du personnel ;
- l'approbation de l'utilisation du matériel didactique.

Les équipes pédagogiques peuvent aussi solliciter les instituteur(trice)s spécialisé(e)s en développement scolaire (I-DS) pour accompagner ce processus.

Accompagnement par les I-DS

« ALPHA – zesumme wuessen » constitue un exemple concret de développement scolaire, c'est pourquoi les instituteur(trice)s spécialisé(e)s en développement scolaire (I-DS) y sont étroitement associés.

Intégrés pleinement à la stratégie d'implémentation de « ALPHA – zesumme wuessen », les I-DS agissent de manière proactive et jouent un rôle clé dans l'accompagnement des écoles tout au long de ce changement majeur.

Ils peuvent soutenir les équipes pédagogiques dans la réflexion, l'élaboration d'une organisation scolaire adaptée, ainsi que dans le suivi des objectifs fixés.

Les écoles ont par ailleurs la possibilité d'inscrire la mise en œuvre de « ALPHA – zesumme wuessen » comme objectif unique dans leur plan de développement scolaire (PDS), renforçant ainsi sa cohérence pédagogique.

Journées nationales « ALPHA – zesumme wuessen »

Depuis l'année scolaire 2022/23, des journées « ALPHA – zesumme wuessen » sont organisées chaque année. Elles sont dédiées au partage d'expériences et à la mise en réseau des professionnels impliqués dans la réforme.

Journées « ALPHA – zesumme wuessen » :

- 18 novembre 2025 : Cycle 1 (Forum Geesseknäppchen)
- 28 avril 2026 : [Cycles 1 et 2 \(Athénée de Luxembourg\)](#)
- 7 mai 2026 : [I-EBS et membres de l'ESEB \(Edupôle Walferdange\)](#)
- 17 novembre 2026 : Cycle 2 (Forum Geesseknäppchen)
- 16 novembre 2027 : Cycle 3 (Forum Geesseknäppchen)
-

Ressource centrale : le site alpha.script.lu

Le site alpha.script.lu constitue le point de référence principal pour toutes les informations relatives à la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » et dispose de deux accès, l'un pour les parents et l'autre pour le personnel enseignant. Les deux sont toutefois librement accessibles et proposent, entre autres :

- des vidéos explicatives sur la réforme et le fonctionnement des classes et des groupes de langues ;
- des vidéos tournées dans les écoles pilotes, illustrant les pratiques pédagogiques mises en œuvre ;
- des témoignages d'enseignant(e)s, de parents et d'acteurs de terrain sur leur expérience du projet ;
- des actualités liées à la réforme, y compris les prochaines étapes et événements ;
- l'ensemble des documents officiels relatifs à la réforme (flyer, FAQ, factsheet, rapports d'évaluation, etc.) ;
- les articles de presse traitant de la réforme ;

- les questions parlementaires et documents issus du processus législatif en lien avec la réforme ;
- des outils de communication à destination des directions de région, des comités d'école, des communes et des parents.

Ce site est régulièrement mis à jour et permet à tous les acteurs concernés de suivre l'évolution de « ALPHA – zesumme wuessen » et de consulter les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

Glossaire

Termes	Définition
Alphabétisation	Processus par lequel l'élève apprend à lire, à écrire et à utiliser les nombres. Dans le cadre de la réforme, ce processus débute dans une langue que l'élève comprend, afin de faciliter les apprentissages.
Langue d'alphabétisation	Langue (allemand ou français) dans laquelle l'élève est alphabétisé à partir du cycle 2, selon son profil linguistique.
Parents	Les parents sont les titulaires de l'autorité parentale. Ils choisissent la langue d'alphabétisation de leur enfant, en concertation avec les enseignant(e)s.
Classe / Groupe-classe	Ensemble d'élèves partageant une organisation commune d'apprentissage. Les élèves peuvent être regroupés dans un groupe-classe, même s'ils suivent un parcours linguistique différencié. Il s'agit donc d'un « groupe mixte », constitué d'élèves qui sont ou ont été alphabétisés en français et d'élèves qui sont ou ont été alphabétisés en allemand.
Groupe ALPHA DE / groupe ALPHA FR	Sous-groupes constitués selon la langue d'alphabétisation (allemand ou français), pour les domaines de développement et d'apprentissage des langues et des mathématiques. On distingue des « groupes ALPHA DE », composés d'élèves alphabétisés en allemand et des « groupes ALPHA FR », composés d'élèves alphabétisés en français.
Domaine de développement et d'apprentissage	Expression des textes légaux et réglementaires qui regroupe des objectifs et contenus liés à un champ de compétence (ex. : éveil aux sciences, sports, arts, musique etc.). Cette expression remplace les termes « branche », « discipline », etc.
ALPHA – zesumme wuessen	Nom de la réforme introduite à partir de 2026/27. Elle vise à permettre une alphabétisation différenciée tout en maintenant la mixité des élèves et en favorisant l'égalité des chances.
Orientation au cycle 1	Processus de concertation au terme du cycle 1, au cours duquel les parents choisissent la langue d'alphabétisation de leur enfant (allemand ou français), avec l'accompagnement des enseignant(e)s.
Réorientation	Changement de parcours d'alphabétisation en cycle 2. Doit rester exceptionnel, strictement encadré et validé par les autorités compétentes.
Conscience phonologique	Capacité à percevoir et manipuler les sons de la langue parlée. Compétence essentielle à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Éveil aux langues	Activités visant à développer une sensibilité aux langues et à leur diversité dès le cycle 1.
Enseignement différencié	Organisation pédagogique qui prend en compte les besoins et les profils des élèves, dans le cadre de la réforme notamment en fonction de leur langue d’alphabétisation.
Simulation d’organisation scolaire	Exercice de planification mené à l’échelle locale pour anticiper les besoins organisationnels liés à la réforme (espaces, regroupements, horaires, etc.).
Organisation scolaire	Structure globale mise en place dans une école pour garantir un enseignement adapté, tenant compte des groupes ALPHA, des horaires, des ressources et des infrastructures.

Annexes

Annexe 1 – Questionnaire en vue de l'orientation vers la langue d'alphabétisation



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Nom de l'enfant:

École:

Matricule:

Questionnaire d'orientation dans le cadre du choix de la langue d'alphabétisation

Informations sur la situation linguistique au sein de la famille / de l'entourage

Famille linguistique	romane	germanique	autre
Première langue parent 1	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Première langue parent 2	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Langue utilisée par le parent 1 avec l'enfant	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Langue utilisée par le parent 2 avec l'enfant	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Langue de la famille	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Langue principale utilisée dans l'accueil de la petite enfance (crèche, assistant(e) parental(e), domicile, etc.)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Langue principale utilisée dans l'accueil actuel (SEA, assistant(e) parental(e), domicile, etc.)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Informations complémentaires	<input type="text"/>		



Profil linguistique de l'enfant

Langue dominante	<input type="checkbox"/> difficile à déterminer	
	<input type="checkbox"/> sans ambiguïté → indiquez la langue	
Compétences langue dominante	parler →	
Avis des parents	comprendre →	
Quelle langue l'enfant préfère-t-elle/il parler ?		
Compétences dans les langues d'enseignement		
Luxembourgeois	parler →	
	comprendre →	
<input type="checkbox"/> Intérêt pour des activités		
Français	parler →	
	comprendre →	
<input type="checkbox"/> Intérêt pour des activités		
Allemand	parler →	
	comprendre →	
<input type="checkbox"/> Intérêt pour des activités		
Observations		

Perspectives de la famille

Possibilités de soutien des parents dans l'apprentissage des langues	
Langue d'intégration des parents	
Projet des parents	

Recommandation de l'équipe pédagogique

Annexe 2 – Liste de critères pour le choix de la langue d’alphabétisation

La langue familiale de l’élève

- Quelle est la langue forte de l’élève ?
- Quelle(s) langue(s) l’élève parle-t-il à la maison ?
- Une des langues enseignées à l’école est-elle parlée dans la famille ou dans un autre lieu en dehors de l’école (maison relais, assistant parental, grands-parents, etc.) ?

Les compétences orales dans les langues de l’enseignement (LU, FR, DE)

- Comment évolue le développement langagier en luxembourgeois de l’élève ? En français ? En allemand, le cas échéant ?

La perspective des parents/de la famille

- Quelles sont les possibilités de soutien dans la famille/dans l’environnement de l’élève, s’il est alphabétisé en allemand respectivement en français ?
- Quelles sont les attentes des parents en matière de langue pour l’acquisition de la langue écrite ?
- Quel est leur « projet » (Family Language Policy) ?
- Quelle est la langue d’intégration de la famille ?

Annexe 3 – Décision d'orientation



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Décision d'orientation dans le cadre de l'alphabétisation

ANNÉE SCOLAIRE

Après concertation, l'équipe pédagogique propose pour votre enfant :

Nom

Prénom

Matricule

Cycle

École

une alphabétisation en :

Les représentants légaux prennent la décision que leur enfant soit alphabétisé(e) en:

allemand
 français

Fait à , le

Représentant légal:

Nom, Prénom:

SIGNATURE:

Nom, Prénom:

SIGNATURE:

Veuillez s.v.p retourner ce document **au plus tard** pour le .

Conformément aux dispositions du RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute question relative à la protection des données, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante: dpo@men.lu